



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 04 FÉVRIER 2026

Mercredi 04 février 2026

Début de séance : 19 h 00

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 39

Présents : 33

Représentés : 6

Absent : 6

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le mercredi 04 février, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués le 29 janvier, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Hervé GICQUEL**.

M. Patrick SEGALAT a été désigné Secrétaire de séance.

GROUPE CHARENTON DEMAIN	Étaient représentés :
M. Hervé GICQUEL	M. Gabriel TRABELSI
M. Pascal TURANO	Mme Nora YAHIAOUI
Mme Marie-Hélène MAGNE	Mme Nicole MENO
Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER	M. Joël MAZURE
M. Michel VAN DEN AKKER	M. Serge TOURCHIK
Mme Élise LONGUEVE	Mme Rachel GRUBER
M. Patrick SEGALAT	
Mme Delphine HERBERT	
M. Jean-Pierre CRON	
M. Sylvain DROUVILLE	
M. Jean-Marc BOCCARA	GROUPE CHARENTON PASSIONNÉMENT
Mme Chanbo GUEGAN ROS	Mme Caroline CAMPOS-BRETILLON
M. Fabien BENOIT	Mme Oriane OUTIN
Mme Véronique GONNET	
M. Pierre MIROUDOT	GROUPE CONSTRUIRE L'AVENIR À CHARENTON
Mme Brigitte MARGO	M. Loïc RAMBAUD
Mme Valérie LYET	
Mme Aurélia GIRARD	
M. Léoli MATOBO	GROUPE CHARENTON ÉCOLOGIE
Mme Murielle MINART	Mme Argentina DENIS
M. Lorenzo SCAGLIOSO	
M. Laurent LEGUIL	GROUPE CHARENTON POUR TOU-TE-S
M. Benoît GAILHAC	M. Joao MARTINS PEREIRA
Mme Clotilde CERTIN	
	GROUPE VIVONS MIEUX À CHARENTON
	M. Francis RODRIGUEZ-LACAM
	GROUPE CHARENTONNAIS ENGAGÉS
	M. Mickaël SZERMAN
	GROUPE CHARENTON, LE CHANGEMENT !
	Mme Adra EL HARTI
	Mme Claudia YANGO

Mme Nora YAHIAOUI a donné pouvoir à Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER.

M. Gabriel TRABELSI a donné pouvoir à M. Pascal TURANO.

Mme Nicole MENO a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène MAGNE

M. Joël MAZURE a donné pouvoir à M. Pierre MIROUDOT

M. Serge TOURCHIK a donné pouvoir à Mme Caroline CAMPOS-BRETILLON

Mme Rachel GRUBER a donné pouvoir à Mme Adra EL HARTI

Fin de séance : 21 h 19

SOMMAIRE

<i>SEANCE DU MERCREDI 04 FEVRIER 2026</i>	5
APPEL DES ELUS PAR MONSIEUR LE MAIRE	5
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 24 SEPTEMBRE ET 17 DÉCEMBRE 2025	5
PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT	6
1 ° – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026	7
2 ° – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 – BUDGET DE LA COMMUNE	7
3 ° – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2026	8
4 ° – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026	10
5 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR ADJOINT DES SPORTS EN CHARGE DE LA DIRECTION DU CENTRE AQUATIQUE MUNICIPAL ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	24
6 ° – AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR LA PREPARATION ET L'ORGANISATION DES OPERATIONS DE SCRUTINS ELECTORAUX	25
7° – REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE VALMY	25
8° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RELATIVES AU LOCAL « ESPACE DE VIE BUS » (EVB) DE LA RATP	26
9° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE DE COFINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DU LOCAL AFFECTE A L'ASSOCIATION « AU PETIT PLUS »	27
10° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AU PETIT PLUS »	27
11° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX FINANCEMENTS ET AUX REALISATIONS DES ETUDES ET TRAVAUX DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC CHARENTON BERCY	27
12° – ACTUALISATION DES ASTREINTES FINANCIERES EN CAS D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	28
13° – AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTE PAR LE SEDIF CONCERNANT LE PROJET DE FILTRATION MEMBRANAIRE HAUTE PERFORMANCE (FMHP)	29
14° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCORDER UNE GARANTIE D'EMPRUNT A CDC HABITAT DANS LE CADRE DE SON OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX AU SEIN DE L'IMMEUBLE SIS 162, RUE DE PARIS	31
15° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCORDER DEUX GARANTIES D'EMPRUNT AU BAILLEUR VALOPHIS HABITAT DANS LE CADRE DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A LA REALISATION DES ASCENSEURS BOBILLOT-SELLIER	32
16° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'INTERMEDIATION LOCATIVE AVEC L'ASSOCIATION SANT'EGIDIO PORTANT SUR LE LOGEMENT COMMUNAL SIS 17, VILLA SAINT-PIERRE	33

17° – MISE EN ŒUVRE D’UN DISPOSITIF MUNICIPAL DE FORMATION A LA PRATIQUE DU VELO.	34
18° – PERENNISATION DES TERRASSES ESTIVALES SUR STATIONNEMENT ET INTEGRATION DE LA REDEVANCE CORRESPONDANTE A LA GRILLE DES DROITS DE VOIRIE.....	34

Ville de Charenton-le-Pont

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 04 FEVRIER 2026

La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de M. GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

APPEL DES ELUS PAR MONSIEUR LE MAIRE.

M. GICQUEL. – Bonsoir à toutes et à tous. J'ouvre la séance du Conseil municipal du mercredi 4 février 2026 et je vais procéder à l'appel.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GICQUEL. – Je désigne le secrétaire de séance et il s'agit de Monsieur SEGALAT. Est-ce qu'il accepte cette mission ? Très bien.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 24 SEPTEMBRE ET 17 DÉCEMBRE 2025.

M. GICQUEL. – Est-ce que cela appelle des remarques ?

Mme EL HARTI. – Avant l'approbation du PV du 24 septembre, je souhaite formuler une réserve claire et formelle puisque plusieurs passages du PV – pages 4 à 5 et pages 18 à 20 – retranscrivent des propos personnels, condescendants et insinuants tenus à mon encontre, qui dépassent la contradiction politique et portent atteinte au respect dû à une élue dans l'exercice de son mandat. Je rappelle que le désaccord politique n'autorise ni les attaques personnelles ni les insinuations étrangères au débat municipal.

J'ai également une remarque pour le PV du 17 décembre. Je continue ?

M. GICQUEL. – Je vous en prie.

Mme EL HARTI. – Merci. Face aux critiques de fond, vous adoptez une stratégie défensive et technicienne en dépolitisant systématiquement les enjeux par les explications méthodologiques et administratives. Vous refusez d'ouvrir un débat stratégique, vous retranchant derrière les réponses procédurales et cadrées. Vous verrouillez le débat. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – J’ai pris note et ce sera retranscrit dans le procès-verbal de cette séance. Y a-t-il d’autres remarques sur ces procès-verbaux ? Non. Ils sont donc adoptés.

PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

M. GICQUEL. –

- La signature d’un contrat de prestation de services avec un auto-entrepreneur dans le cadre d’une intervention de l’atelier guitare du pôle jeunesse.
- La signature du contrat de maintenance de sécurité du mur d’escalade situé dans le gymnase Tony Parker avec l’intervention d’une société.
- La signature d’une convention de location d’une salle de l’espace jeunesse pour un particulier.
- La signature de la convention de partenariat avec l’association SOS MNS pour la mise à disposition d’agents qualifiés pour la Police municipale en cas d’absence de nos personnels. Cela arrive de temps à autre.

Au titre des marchés de services :

- La production et la livraison de repas au domicile des seniors et des personnes en situation de handicap au titre du CCAS. Il y a à la fois le fabricant mais aussi l’entreprise chargée de livrer les repas, en l’occurrence la Poste. Cela concerne un peu plus de 130 bénéficiaires au titre de l’année 2025 et c’est un chiffre en progression par rapport aux années précédentes.
- L’organisation de séjours de vacances avec hébergement pour la période de l’été 2026. Cela concerne la classe d’âge 6 à 11 ans. Il y a 3 types de séjours : un séjour en milieu alpin, un séjour en milieu marin et un séjour en milieu rural. Le tout pour la période du 4 au 15 juillet 2026.

Concernant les marchés de services, avenants et modifications, au titre du marché d’impression et livraison de documents et supports imprimés de communication :

- Il s’agit d’une modification simple. Elle acte l’absorption de la société Point 44, actuel titulaire de cet accord-cadre, par la société DEJA LINK. Il n’y a pas d’incidence financière à cet égard.

Au titre du marché assurances de la commune de Charenton :

- La fusion de l’établissement Clément et Delpierre avec le groupe SPEC BCDM associés, lié au réseau AXA Île-de-France. Il n’y a pas d’incidence financière. Il s’agit de prendre acte de la dénomination du nouveau titulaire. C’est également vrai pour l’assurance en responsabilité civile, toujours pour les mêmes sociétés qui sont concernées.

Voilà l'objet des décisions du Maire de ce Conseil. Est-ce que cela appelle des remarques ou des observations ? Non.

1 ° – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026.

M. MATOBO. – Il est proposé aux membres du Conseil municipal de reconduire les taux de fiscalité directe, à savoir 29,19 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 22,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 18,07 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci pour cette présentation. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?

M. MARTINS-PEREIRA. – Bonsoir, chers collègues. Il s'agit simplement d'indiquer mon abstention sur ce vote ainsi que sur les 2 délibérations suivantes, en cohérence avec le vote qui suivra vis-à-vis du budget. Même si les délibérations sont séparées, il y a quand même une cohérence dans tout cela. Même si je me réjouis qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux de fiscalité directe, bien évidemment, prendre ce bout sans considérer le reste du budget n'a pour moi pas beaucoup de sens. Il s'agit d'une abstention pour les 3 délibérations.

M. GICQUEL. – C'est noté. Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 8 abstentions.

La délibération est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

2 ° – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 – BUDGET DE LA COMMUNE.

M. LEGUIL. – Les dispositions du Code général des collectivités territoriales permettent au Conseil municipal de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice budgétaire clos dans le budget de la commune avant l'adoption du compte administratif ou du compte financier unique. Concrètement, cela autorise la commune à intégrer dès le budget primitif 2026 les résultats estimés de 2025, sans attendre l'approbation définitive du compte financier unique 2025. Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder pour l'exercice 2025 aux reprises anticipées suivantes dans le budget primitif 2026 :

- S'agissant de la section de fonctionnement, le résultat estimé de la section de fonctionnement 2025 est 21 605 479,51 €. Ce résultat serait donc repris intégralement en recettes au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.
- S'agissant de la section d'investissement, le solde d'exécution estimé de la section d'investissement 2025, soit le résultat net de la section d'investissement moins le solde des restes à réaliser, est de 1 096 629,67 €. Ce solde d'exécution serait donc repris intégralement en recettes au compte 001 résultat d'investissement reporté.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à ces reprises anticipées dans le budget primitif 2026.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?

Mme EL HARTI. – Pour cette résolution comme pour les 2 qui vont suivre, nous voterons contre. Cette résolution concernant le report des résultats ne peut être présentée comme un simple acte technique. Elle engage pleinement votre responsabilité politique et traduit une absence de vision claire pour l’avenir de la collectivité, ce que nous verrons d’ailleurs dans le budget. Les priorités budgétaires sont contestables. Certains investissements apparaissent inutiles et la trajectoire financière retenue fait peser un risque réel sur les équilibres futurs. La conformité comptable ne saurait masquer une gestion que nous jugeons à la fois imprudente et peu responsable. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette résolution. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Monsieur SEGALAT, vous aurez des éléments de réponse à apporter le moment venu concernant la gestion imprudente et peu responsable. J’inviterai certains collègues du Val-de-Marne à lire le compte rendu de PV de cette séance concernant l’état de la situation budgétaire et financière de la Ville de Charenton.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? 6 votes contre. Qui s’abstient ? 2 abstentions.

La délibération est approuvée à la majorité.

3 ° – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2026.

M. SEGALAT. – En introduction de ce dossier, le dispositif des autorisations de programme et crédits de paiement constitue une dérogation de l’annualité budgétaire, un des grands principes des finances publiques locales. Ce dispositif dérogatoire permet d’engager des dépenses d’investissement sur plusieurs exercices et de pouvoir identifier des budgets par projet, qui vont être valorisés tout au long de l’inscription annuelle des crédits de paiement.

Concernant un point réglementaire, il convient de préciser que ces autorisations de programme déterminent la limite supérieure des dépenses qui pourront être engagées. Elles seront valables jusqu’à ce que soit procédé leur annulation ou leur clôture. Le règlement financier et budgétaire de la collectivité de Charenton précise qu’elles deviennent caduques après 2 exercices sans mouvements financiers. Ils peuvent également faire l’objet d’une révision. Je rappelle que ces autorisations de programme et crédits de paiement ont été instaurées en 2023 ici même à Charenton.

Une présentation des autorisations de programme et crédits de paiement est effectuée à chaque étape budgétaire : le rapport d’orientation budgétaire, le budget primitif, le compte administratif et le compte financier unique. Ces AP/CP font l’objet d’une annexe spécifique au budget primitif tout comme au compte financier unique.

Ce soir, il est proposé, par rapport à l'exercice précédent, de créer une nouvelle autorisation de programme. En l'occurrence, celle qui concerne les vestiaires du stade Henri Guérin. C'est une autorisation qui va se décliner sur 4 exercices, de 2026 à 2029, financée à hauteur de 2,2 M€ avec un premier crédit sur 2026 à hauteur de 150 000 €. Pour autant, les 10 autres qui existaient déjà doivent être passés en revue en sachant que sur les 10 premières que nous avons, nous en perdons une en chemin puisqu'elle est clôturée et elle concernait Maurice Herzog. Il demeure le Plan vélo pour sa dernière année avec une réactualisation légèrement à la baisse et un crédit pour 2026 d'un peu plus de 234 000 €. Il y a aussi l'école élémentaire Briand qui est sur sa dernière phase 2026 avec une révision à la baisse d'un peu plus de 150 000 €. Il y a le parc de l'Hôtel de ville qui est également sur sa dernière phase budgétaire – les travaux sont terminés – avec une révision légèrement la hausse de 70 000 € et un crédit 2026 d'un peu plus de 222 000 €. Nous avons le stade Henri Guérin de football sur sa partie terrain, avec la dernière étape 2026 et pour un peu plus de 21 000 € avec une révision globale d'un peu moins de 10 000 €. Il y a l'aménagement du parking public Jaurès et le centre médical, également en dernière année, avec un petit crédit de paiement de 60 000 € et une opération globale à hauteur de 1 460 000 €. L'aménagement du quartier Coupole Marseillais, pour l'avant-dernière année 2026, pour un montant de 2 400 000 €, et un montant total sans révision par rapport à l'an passé de 5 160 700 €. Il y a la voûte du Commandant Delmas avec une clôture budgétaire en 2026 pour un peu plus de 45 000 € et une opération globale un peu moindre par rapport à ce qui était estimé en 2025 d'un peu plus de 628 000 €. Le centre de supervision urbaine de la Police municipale, avec une révision également à la baisse de manière globale – quasiment -30 000 € – et une dernière étape budgétaire en 2026 pour un peu plus de 71 000 €. Enfin, la dernière autorisation de programme qui est le contrat de performance énergétique, celui-ci sur 2 années et une dernière année 2026, pour un montant global de 4 152 979 €. C'est une révision assez conséquente à la baisse avec un peu plus de 350 000 € en moins et un coût pour 2026 de pratiquement 2 580 000 €.

L'objet de cette délibération est d'acter ces révisions sur les opérations existantes, mais avant tout de pouvoir créer cette nouvelle autorisation concernant les vestiaires du stade Guérin. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?

Mme EL HARTI. – Bien que cette délibération soit juridiquement conforme et comme je l'ai déjà évoqué concernant la résolution n° 5, nous ne partageons pas vos choix d'investissement ni le calendrier. Pour ces raisons, nous allons voter contre. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – C'est noté. Je propose de mettre aux voix.

Qui vote contre ? 6 votes contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions.

La délibération est approuvée à la majorité.

4 ° – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

M. SEGALAT. – Le précédent Conseil municipal et dernier de l'année 2025 avait largement consacré un temps au débat d'orientation budgétaire qui annonçait un budget primitif 2026, dans une approche différente des autres années, dans le contexte des prochaines élections municipales. Pour rappel, comme pour le mandat précédent, le calendrier budgétaire est resté inchangé. Le budget primitif 2026 est soumis ce soir au vote du Conseil municipal. Il s'agit de répéter combien il est important en ce début d'année de doter la Ville de Charenton d'un budget dès les premières semaines de l'exercice 2026 afin que nos services puissent fonctionner pleinement, que nos agents municipaux soient rémunérés, qu'aucun chantier ne soit interrompu, que notre budget puisse continuer à opérer pour assurer toutes les garanties et la sérénité d'exercice des missions de nos services pour le seul bien-être des Charentonnaises et des Charentonnais, pour le meilleur et seul intérêt commun, pour que notre cité soit toujours présente et active sur tous les fronts, dans tous les domaines de la solidarité, de l'environnement et la sécurité, la petite enfance, l'enfance, l'éducation et la jeunesse, l'intergénérationnel, la culture et le sport, la préservation de notre patrimoine et de l'espace public, la vitalité et le développement économique, la défense de la démocratie locale avec la préoccupation et le respect de chacune et chacun de nos concitoyens.

L'architecture comptable de ce budget sera strictement conforme aux orientations débattues en décembre dernier au cours du débat d'orientation budgétaire sur la base du premier projet de loi de finances 2026. Il est vrai que depuis décembre 2025, l'emballlement au niveau national pour doter la France d'un budget par une loi spéciale, puis par un vote inédit le 2 février, n'aura de fait aucun impact sur notre budget communal 2026. En effet, nous ne disposons d'aucun recul, d'aucune perspective avec cette adoption plus que très récente et son lot d'interrogations pour la suite. Surtout, nous souhaitons respecter le débat d'orientation budgétaire dans son entièreté qui a eu lieu en décembre et qui a dressé le cadre et les orientations de ce budget. C'est donc un budget primitif présenté ce soir pour la Ville de Charenton qui est bâti sur des fondations solides, mais aussi dans une forte déclinaison du précédent voté en 2025. C'est un budget démocratique, un budget socle laissant toute latitude et toute marge de manœuvre après proclamation des résultats et installation du nouveau Conseil municipal. Ce dernier pourra disposer d'un acte amendable d'une éventuelle décision modificative au budget supplémentaire courant 2026, mais aussi avec la capacité d'acter définitivement les résultats définitifs de l'exercice 2025, dans une échéance de 3 mois, par un vote du prochain compte financier unique.

Ainsi, la présentation de ce budget primitif sera extrêmement synthétique avec toutes les précisions chiffrées d'usage.

Mon propos introductif sera enfin consacré à de sincères remerciements à notre administration, à Didier SIRE son Directeur général, à l'ensemble de ses services, à la Direction des finances et à son Directeur de pôle pour cette nouvelle édification budgétaire. Une fois n'est pas coutume, mais en cette fin de mandature, je souhaitais adresser de vifs remerciements à tous les membres, sans exception, de la commission des finances et des ressources humaines de l'administration générale, pour le travail accompli, la qualité des débats, la cordialité des échanges et le climat consensuel et constructif au sein de

cette même instance que j'ai eu l'honneur de porter et accompagner depuis 2020. Une mission de confiance donnée par Monsieur le Maire que je remercie ce soir.

Sur le plan comptable, le budget 2026 s'élève à hauteur de 126 194 453 € en recettes et 107 293 101 € en dépenses, consolidé par un suréquilibre budgétaire de 18 901 352 €, émanation initiale de la vente Jean-Jaurès. Par section, celle de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 90 641 205 € et la section d'investissement se décline en recettes pour 25 764 104 € et en dépenses pour 15 229 784 €. L'équilibre s'opère par la reprise des résultats 2025 qui a fait l'objet d'une délibération précédente, à savoir pour le fonctionnement un montant de 21 605 479 € de résultat positif en 2025 et repris dans la même section en 2026. Pour la section d'investissement, avec le même mécanisme de reprise sur la même section pour un montant de 1 096 629 €. Enfin, l'équilibre entre sections s'obtient par un virement depuis le fonctionnement vers l'investissement pour un montant d'un peu plus de 20 283 000 €, constituant ainsi notre autofinancement.

À partir des grands équilibres précédemment cités, le budget primitif socle pour l'année 2026 va pouvoir se décliner sur chacune des 2 sections en débutant par celle de fonctionnement, et tout d'abord en dépenses, avec une hausse de 6,36 % essentiellement par l'augmentation de notre autofinancement à l'investissement de plus de 33 %. Ce qui nous ramène à des dépenses réelles d'un accroissement de seulement + 0,32 %, c'est-à-dire 212 000 € sur une enveloppe d'un peu plus de 68 617 000 €. Ce qui montre la maîtrise de ce budget de dépenses de fonctionnement. Cette même enveloppe de 68 617 000 € va comprendre de manière cumulée toutes les charges de notre personnel communal, les charges de gestion courante sur la totalité des services, nos charges inhérentes à nos dépenses institutionnelles, nos politiques de soutien associatif et tous les autres engagements coopératifs qui s'inscrivent ainsi dans le parfait fonctionnement de notre collectivité.

En premier lieu, les charges à caractère général sont inscrites de manière uniforme avec un ajustement à la baisse de 2 % sur chacun des comptes, ce qui représente une prévision à la baisse de 302 235 €. Sur le prisme sectoriel, cette hypothèse a été retenue en toute cohérence de faisabilité. Elle a surtout été validée avec chaque responsable de notre administration dans le cadre de rendez-vous budgétaires sur tous nos domaines d'activité. Elle se justifie d'une part par les premiers résultats constatés sur l'année 2025, les résultats estimés au 31 décembre, et d'autre part sur la nécessité de poursuivre notre effort sans relâche de recherche de gisements d'économie devant un avenir plus âpre est plus incertain. Mais aussi en ayant la souplesse qu'offre la nouvelle instruction comptable de pouvoir intervenir à tout moment, en cas d'urgence budgétaire et dans l'immédiateté. En détail, nous allons retrouver dans toutes ses charges à caractère général tout ce qui concerne la restauration, le service achats, les dépenses énergétiques, l'achat de fournitures, les contrats de prestation de services, l'entretien du parc mobilier et immobilier, les dépenses liées à nos contrats de prestations, la voirie, la petite enfance, le nettoyage, toutes les locations, le volet fêtes et cérémonies, le poste publications, études et recherches, les frais d'honoraires, les frais de télécommunication et les dépenses dues à l'administration fiscale sur le parc privé. Tout cela inscrit - 2 % par rapport budget primitif 2025.

Après les charges à caractère général, les dépenses de personnels. Elles s'élèvent en prévision 2026 à hauteur de 32,50 M€, soit une quasi-stabilité au regard du budget précédent. Une hausse maîtrisée à hauteur de + 0,04 %. Nous sommes à effectifs de personnel constant, tout en tenant compte de l'indice classique GVT – glissement vieillesse technicité – et de la cotisation exceptionnelle et exponentielle de la caisse de retraite CNRACL en grand déficit, justifiant le niveau de prévision au regard d'une réalisation 2025 à hauteur de 30 175 000 €. Notre politique de recrutement est invariablement orientée pour combler tous les départs. Un mot sur la CNRACL, cette caisse de retraite, le régime spécial de retraite qui fait partie des régimes de base de la Sécurité sociale. Nous sommes contributeurs forcés puisqu'un décret prévoit plusieurs hausses successives de cotisations employeurs jusqu'en 2028. Pour 2026, le montant est de 300 000 €.

Le volet charges de gestion courante s'élève à 17 147 000 €, soit une augmentation de 0,6 %. C'est une enveloppe constante sur les différents chapitres d'imputation, les subventions aux associations, le CCAS, les redevances dans le cadre de délégation de service public. Toutefois, une augmentation sur notre contribution au fonds de compensation des contributions territoriales qui est versé au Territoire, à l'EPT Paris Est Marne et Bois, de l'ordre de 100 000 €. Ce qui fait une augmentation de 0,8 %.

Les charges financières diminuent avec la baisse de l'intérêt de la dette à - 12,71 %. Ceci est directement lié avec notre politique de désendettement. En effet, aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2005 et aucun investissement 2026 ne fait appel à l'emprunt dans ce budget. Les charges exceptionnelles restent totalement stables.

Le dernier volet des dépenses de fonctionnement concerne la partie atténuation de produits qui voit son inscription en augmentation, au regard des hypothèses retenues, qui nous impose des contributions obligatoires. En effet, au titre de la péréquation horizontale, nous contribuons chaque année depuis 2012 à 2 types de fonds de péréquation : le premier régional est le FSRIF et le second qui est national est le FPIC. La facture pour Charenton est de 2 290 000 € en 2026, avec une augmentation de 140 000 € par rapport à 2025. Après 13 années de contribution forcée, la facture cumulée sur ces 2 fonds de péréquation s'élève désormais à quasiment 27 M€.

Enfin et surtout, le DILICO qui est le dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités. Il a été instauré au niveau national en 2025 comme nouveau prélèvement sur les recettes locales, au titre de l'effort de redressement des finances publiques. Il est inscrit dans le projet de loi de finances pour 1 357 444 € en 2026, rien que pour la commune de Charenton. Il était d'un peu plus de 1 088 423 € en 2025.

Ainsi sont exposés les principaux éléments significatifs du budget primitif socle 2026 en fonctionnement sur la partie dépenses, pour poursuivre désormais sur les recettes de cette même section.

Les recettes de fonctionnement affichent une augmentation infime, comparées au budget primitif 2025, avec + 0,38 %. Ce qui correspond à 0,45 % sur les recettes réelles et 0,54 % sur les recettes de gestion courante. Dans ce cadre spécifique de budget socle, seules les évolutions définitives connues et notifiées ont été prises en compte, neutralisant ainsi toutes les évolutions

hypothétiques, tendanciennes ou statistiques pour le plus grand nombre de lignes budgétaires. L'exercice d'ajustement est désormais programmé, vous l'aurez compris, ultérieurement lors du premier rendez-vous du nouveau projet municipal et d'une définition des besoins plus affinée.

En détail et en premier point, le volet fiscalité local connaît une très légère variation à la hausse de 0,68 % pour atteindre 34 262 000 € en 2025 et passer à 34 496 000 € en 2026. Les contributions directes sont majorées de 0,78 %. Les taux communaux, comme nous l'avons entendu lors de la précédente délibération, demeurent inchangés. Les bases ont été rehaussées par l'État de 0,8 % pour l'année 2026. Il est important de rappeler que ces taux restent stables depuis maintenant 16 ans. C'est ainsi que nous avons également, au-delà de la taxe foncière bâtie, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avec un produit de 646 054 € abondés de 258 422 € au titre de la majoration annexée. Il y a aussi la taxe foncière non bâtie pour 4 060 €. Concernant les autres mannes fiscales, nous avons les droits de mutation, la taxe de séjour, la taxe sur l'électricité et les taxes sur la publicité. Elles sont figées sur le niveau 2025. Parallèlement à la fiscalité locale, la rubrique impôts et taxes de notre budget est essentiellement composée de l'attribution de compensations qui émanent de la Métropole du Grand Paris. Elle est maintenue à l'identique. Elle est également complétée du premier reversement DILICO, tout cela pour un montant de 236 405 €.

Autre volet des recettes de fonctionnement, nous trouvons les produits de nos services qui n'ont pas été revalorisés dans le cadre de ce budget pour avoir l'estimation la plus objective sur le plan comptable au moment où nous nous parlons. Je rappelle que cela est constitué par les recettes de la restauration, des accueils de loisirs, du périscolaire, de l'hébergement RPA, de la piscine, de la jeunesse, du domaine culturel et de la petite enfance, le stationnement, le domaine public, les cimetières et les remboursements des divers frais encaissés suite à refacturation ou selon dispositions depuis des contrats ou des conventions.

Le dernier grand volet des recettes de fonctionnement est constitué par les dotations, les subventions et les participations. Ce volet est en baisse de 2,53 %. Préalablement, il faut rappeler que sans grande surprise la Ville de Charenton est privée totalement de la dotation globale de fonctionnement en 2023 et se trouve inexorablement inéligible à cette dotation majeure de l'État. Cette dotation était de 4 830 000 € en 2012. C'est ainsi depuis 14 ans une perte cumulée de près de 46 M€. La grande majorité des inscriptions de cette ultime grande rubrique en recettes est portée mécaniquement à l'identique de 2025, à l'exception de 2 en diminution. Pour la première, il s'agit de la compensation taxe foncière bâtie, exonération de l'abattement de 50 % de la valeur locative de tout ce qui concerne les locaux industriels et commerciaux, pour lequel le projet de loi de finances 2026 a prévu d'appliquer une baisse de 25 %, soit une perte de 76 750 €. Pour la seconde, c'est un ajustement à la baisse de 22 400 € effectué par la CAF sur le volet petite enfance. Mais il convient de rappeler immédiatement l'effort substantiel de la CAF en faveur de Charenton, aujourd'hui chiffré à plus de 3 197 000 € au regard des actions portées par la Ville sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, à travers le dispositif PSO (prestation service ordinaire) ou le bonus territoire.

Autre inscription sur le volet recettes de fonctionnement, avec une pure stabilisation de l'inscription 2026 des autres produits de gestion courante. On parle d'atténuation de charges qui vont agglomérer le revenu des locations des

équipements, les locations immobilières, d'autres types de redevances comme la concession du marché du centre, les remboursements éventuels d'assurances ou de certains éléments en lien avec la gestion RH.

Les produits financiers et tout particulièrement le revenu annuel issu de nos placements sur les comptes à terme est réajusté prudemment pour 2026 à hauteur de 292 500 €, en diminution compte tenu de la baisse des taux. Cependant, ce rendement non négligeable constitue une réelle manne financière. Ainsi s'achève le déroulé de la section de fonctionnement pour se pencher à présent sur la section d'investissement.

Le budget d'investissement 2026, dans une démarche de budget socle avant les élections, s'attachera à porter et prolonger les nombreuses opérations en cours ou réalisées par la majorité municipale. Laquelle n'a eu de cesse que d'innover, de moderniser et de préserver le patrimoine, toutes les infrastructures à l'intérieur comme à l'extérieur, l'ensemble du domaine public, de contribuer pleinement à la transition environnementale, de traiter la question énergétique et d'apporter des solutions écologiques pour le présent et le futur. Après 5 années consécutives de haut niveau d'investissement, le budget primitif 2026 se présente avec un niveau d'inscription de 14 317 000 € de dépenses réelles d'investissement, dont 13 825 000 € de dépenses d'équipement. Elles sont constituées pour moitié des 10 opérations majeures composant le programme AP/CP, notre plan pluriannuel que j'ai présenté dans une délibération précédente. Je ne reviendrai pas sur l'intitulé des 10 autorisations. Mais il faut rappeler qu'au-delà de ces autorisations de programme, le budget en dépenses d'investissement reprend également de nombreuses différentes dépenses à mobiliser afin de garantir le parfait état de nos biens et de permettre de les améliorer, mais aussi d'innover, de rénover et d'entretenir.

Au titre des immobilisations incorporelles, c'est un poste budgétaire en quasi-stabilité sur les frais d'études, d'insertion, d'acquisition de logiciels et de baux commerciaux. Au titre des subventions d'équipement versées, la collectivité honore sa contribution au contingent incendie – partie investissement – mais surtout, va maintenir et soutenir son effort sur la réalisation des ascenseurs Bobillot pour une enveloppe 2026 à hauteur de 325 000 €. C'est un sujet qui se décline sur plusieurs années.

Concernant les inscriptions sur les immobilisations corporelles, elles sont en augmentation de 125 000 € pour une enveloppe globale de 3 600 000 €. Une liste conséquente de travaux a été retenue en concertation avec les secteurs en demande et les services de la PAED. Pour en citer quelques-uns, ce sont différents agencements avec les travaux de la cour d'école Port aux lions avec un peu plus de 275 000 €, les travaux dans le cadre du budget participatif globalement à hauteur de 111 000 €. Je noterai la désartificialisation des sols et la plantation d'arbres pour 50 000 €, les travaux rue du général Chanzy et sur la placette pour 30 000 €. C'est également sur ces immobilisations corporelles que nous avons différentes installations sur bâtiments, notamment sur la performance énergétique pour un peu plus de 220 000 € prévus, la réfection d'escalier sur le gymnase Nelson Paillou, le rafraîchissement complet des locaux de l'épicerie sociale et des travaux de réfection à la RPA. Évidemment, la liste n'est pas exhaustive. Il y a également différentes installations sur la voirie : des travaux divers pour 150 000 €, le déploiement de la vidéo protection pour 150 000 €, la poursuite du plan pluriannuel de modernisation des aires de jeux avec une

enveloppe 2026 d'un montant de 100 000 €, la réfection de tapis routiers rue Alfred Savouré pour 50 000 €. Il y a le budget participatif également sur ce volet voirie avec l'amélioration des éclairages et des bordures d'arbres pour 25 000 €, l'équipement du jardin Richelieu par des jeux et du mobilier urbain pour 10 000 €.

En termes d'éclairage, il y a la modernisation des projecteurs du stade Charentonneau pour une enveloppe de 35 000 € et des travaux demandés au cours de l'année sur l'éclairage public pour 30 000 €. Enfin, il y a l'achat de matériel pour le service de la voirie et pour les espaces verts pour 46 000 €.

Concernant différentes acquisitions de véhicules de matériel et de mobilier, il y a des véhicules pour la Police municipale et le service voirie pour une enveloppe de 62 000 €, du matériel informatique pour un peu plus de 342 600 €. Cela couvre les besoins du service informatique, l'informatique dans les écoles et pour la Police municipale. Il y a différentes interventions dans les services. Je citerai les principaux concernés pour 2026. Il y a un peu plus de 42 000 € pour le service restauration, un peu plus de 31 000 € pour le service des sports et 30 000 € pour le service petite enfance.

Après les immobilisations corporelles, nous avons les immobilisations en cours qui s'affichent de manière très significative avec 2 inscriptions prépondérantes pour notre collectivité. À savoir, les travaux d'aménagement du pôle JASC - Direction des sports au 49 rue de Paris avec un montant de 450 000 €. Ce sont des travaux d'aménagements qui vont arriver bientôt et rapidement. Enfin, dans le domaine de l'urbanisme, au sujet de la ZAC Bercy Charenton, le premier versement à Grand Paris Aménagement dans le cadre de la participation de la Ville au coût de destruction de la passerelle existante et de la nouvelle passerelle Valmy, pour une enveloppe 2026 de 1,2 M€.

Les autres dépenses d'investissement concernent essentiellement le remboursement du capital de la dette pour 305 000 €, une dette qui diminue davantage chaque année. Je l'ai dit à travers le sujet des intérêts depuis 2005. Ce qui nous permet de préserver quelque peu les générations à venir d'une asphyxie financière que trop de communes subissent déjà aujourd'hui. Nous retrouvons un certain nombre de provisions inscrites à titre prudentiel, comme cette inscription de 30 000 € sur des travaux d'office à réaliser en urgence ou bien celle pour préemption des fonds de commerce à hauteur de 303 350 € qui vient ainsi conclure la liste des dépenses en investissement.

Quatrième et dernière partie, les recettes en investissement. Elles sont adossées essentiellement sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent de cette même section. Elles sont portées également par un autofinancement d'un peu plus de 20 283 000 €, en baisse mécanique en comparaison avec le budget primitif 2025, pour 35 500 000 € au total. 10 382 000 € de recettes réelles d'investissement qui se déclinent en 5 460 000 € pour l'équipement et 4 892 000 € pour les recettes financières. Concrètement, le volet de subventions d'investissement est principalement constitué des restes à réaliser pour un peu plus de 5 460 000 €, donnant lieu à plus de 40 lignes d'inscription en écho à la qualité de nos projets dans la ville, reconnus et soutenus financièrement par des partenaires institutionnels. Ainsi, il n'y a aucune ligne nouvelle inscrite en 2026, selon le principe de ce soir de budget socle qui prévaut aussi dans cet exercice à ce stade.

Les recettes d'investissement sont également constituées du reversement de la TVA sur les travaux d'investissement effectués sur l'exercice précédent pour 1 500 000 €. C'est une enveloppe en réduction de 16,2 %. Les taxes d'urbanisme sont inscrites à l'identique de 2025 pour 110 000 €. Enfin, c'est une reconduction similaire pour les autres postes budgétaires et un report en restes à réaliser de la revente du site 170 rue de Paris.

La déclinaison de la section investissement se conclut ainsi sur ces derniers éléments, concluant de la même manière la présentation du budget primitif 2026 qui est donc soumis ce soir au vote au cours de cette assemblée. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci, Monsieur SEGALAT pour cette présentation précise des différentes sections et des principales inscriptions prévues sur ce budget socle pour l'année 2026. Le débat est ouvert. Qui souhaite s'exprimer sur ce budget ?

Mme EL HARTI. – Le budget primitif 2026 s'inscrit dans une continuité budgétaire assumée par votre majorité. S'il pressent, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, un équilibre comptable apparent, ce budget soulève de nombreuses interrogations politiques et stratégiques. En réalité, la stabilité affichée masque une absence de vision à moyen terme, une augmentation continue des charges contraintes, une dépendance croissante des recettes incertaines, notamment les cessions qui sont des recettes exceptionnelles et aucune ambition nouvelle pour les Charentonnais. Je voulais juste évoquer 4 points pour ne pas être trop longue. Je remercie Monsieur SEGALAT pour le temps qu'il a mis à présenter ce budget : 30 minutes, c'est parfait. Je remercie également l'administration qui s'est penchée sur la préparation de ces documents.

Le premier point concerne les recettes exceptionnelles qui sont intégrées à l'équilibre du budget 2026. C'était également le cas pour le budget 2025. Votre équilibre repose à nouveau sur des recettes non pérennes. Cela a été le cas en 2024 et en 2025. Même si le document n'isole pas toujours explicitement une ligne précise de recette exceptionnelle, leur mobilisation est identifiable par la présence de produits exceptionnels inscrits à l'équilibre, le recours à des cessions d'actifs communaux pour ajuster vos recettes et l'absence de progression structurelle de recettes fiscales. Vos recettes servent à boucler le fonctionnement courant et non à financer un investissement ciblé.

Le second point concerne les cessions. Pour vous, c'est une facilité budgétaire qui est soumise au vote. Les cessions d'actifs communaux apparaissent comme un levier récurrent d'équilibre budgétaire. Même sans détailler chaque bien cédé, le mécanisme est clair. C'est une recette immédiate, aucune ressource durable associée et surtout pour les Charentonnais, une perte patrimoniale définitive.

Le troisième point concerne les dépenses rigides reconduites sans choix politiques. Pour les charges de personnel, Monsieur SEGALAT nous a expliqué que cette progression mécanique est liée aux avancements, au régime indemnitaire et aux charges statutaires. Mais pour le personnel, à part ces augmentations, il n'y a rien d'autre. Ce que vous nous soumettez au vote ne contient aucune mesure structurelle de maîtrise ou de réorganisation de cette partie.

Le dernier point concerne un budget 2026 sans vision pluriannuelle. C'est un reproche que nous vous faisons régulièrement. Le BP qui est soumis au vote ne s'inscrit dans aucune trajectoire. Vous allez me dire qu'il y a bien sûr les élections municipales très prochainement, mais c'est une habitude. Il n'y a pas de programmation pluriannuelle, pas d'anticipation des contraintes futures et pas de plan de sortie de la dépendance des recettes exceptionnelles.

C'est pour cela que nous n'allons pas voter ce budget. Pour nous, refuser de voter ce budget, ce n'est pas refuser la stabilité. Il y a un équilibre comptable et nous le reconnaissons. Mais c'est refuser un équilibre artificiel, la banalisation des cessions et l'absence de stratégie financière de long terme. Ce que nous défendons, c'est un budget fondé sur des recettes durables – pas exceptionnelles –, sur la protection du patrimoine communal et sur une programmation financière pluriannuelle sincère, des choix politiques assumés et non des ajustements comptables. En votant ce budget, vous choisissez de gagner du temps aujourd'hui au détriment de la solidité financière de Charenton demain. Même si vous ne cessez pas de dire à chaque fois que Charenton a des comptes solides, comptablement oui, mais aucune ambition politique ni aucun investissement pour les Charentonnais. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. RAMBAUD. – Je souhaitais tout d'abord adresser mes remerciements à l'ensemble du personnel administratif pour la qualité des documents fournis aux élus du Conseil municipal dans le cadre de ce budget primitif. Ce dernier semble un peu particulier puisqu'il s'agit d'un budget préélectoral qui ne présente pas d'évolution significative par rapport au budget primitif voté en 2025. Pour ce budget 2026, nous assistons plus ou moins à une reconduction pure et simple, avec quelques modifications, du budget 2025. Je ne reviendrai pas sur le détail de chaque poste de recettes et de dépenses puisque j'ai largement eu l'occasion de m'exprimer sur les politiques sectorielles lors du débat d'orientation budgétaire en décembre dernier. Cela serait complètement redondant. Je comprends de la présentation de ce budget qu'il devrait être largement remanié par une prochaine décision modificative que prendra la prochaine équipe municipale. C'est à la fois une façon de faire assez honnête par rapport à la prochaine équipe municipale dont je ne ferai pas partie, vous l'aurez sans doute compris, et en même temps cela prive les élus de cette mandature d'impacter le budget 2026 au regard justement du dernier débat d'orientation budgétaire.

La décision modificative qui devrait être prise a toute son importance et elle devrait être analysée de près par les prochains Conseillers municipaux d'opposition comme ceux de la majorité. Pour entrer un peu plus dans le détail de ce budget, je souhaitais simplement témoigner du choc que j'ai pu ressentir en constatant votre ambition d'appliquer une réduction uniforme de 2 % des dépenses sur le poste des charges à caractère général. Nous comprenons bien l'idée de réaliser des économies à marche forcée, même si cela paraît discutable vu le suréquilibre de 18,9 M€ qui est prévu. Mais il est effrayant de voir que cette réduction s'applique uniformément à tous les postes sans aucune distinction. Cette façon aveugle de faire, si elle devait rester telle qu'elle, pourrait avoir des conséquences désastreuses sur certains services ou activités, comme sur le service de la restauration scolaire, le service jeunesse, les activités périscolaires proposées, la petite enfance ou encore la maintenance des bâtiments. C'est un signal inquiétant envoyé au Charentonnais peu avant la prochaine échéance électorale. J'aurais souhaité voir la mise en œuvre d'une politique un peu plus

courageuse avec la sanctuarisation de certains postes de dépenses dont on connaît l'importance cruciale et des réductions un peu plus marquées sur certains autres postes, comme la communication ou les réceptions. Cela aurait permis tout autant d'atteindre 2 % de réduction sur l'ensemble de ces dépenses, mais en marquant un peu plus politiquement certains postes.

Le second point que je souhaitais aborder sur la partie investissement est que je constate aussi avec un peu d'effroi la baisse prévisionnelle de plus de 4 M€ des dépenses d'investissement. Cela représente selon moi un réel risque pour l'avenir de notre commune alors que beaucoup d'efforts devraient être faits dans la maintenance et l'entretien du patrimoine des Charentonnais, ensuite pour adapter notre ville aux conditions futures de vie qui seront fortement impactées par le changement climatique. Je pense que je vous l'ai assez rabâché durant toute cette mandature. Vous me direz peut-être que les recettes d'investissement sont également en forte baisse et qu'il est donc normal de prévoir une baisse des dépenses d'investissement. Mais il est fort probable que ces recettes d'investissement en baisse soient un trompe-l'œil du fait de l'incertitude des subventions que vous pourrez recevoir. Je suppose qu'elles ne sont pas inscrites dans ce budget, mais vous ne manquerez probablement pas de les recevoir.

Monsieur le Maire, pour ces raisons, je ne voterai contre cette proposition de budget. Merci.

M. MARTINS-PEREIRA. – Chers collègues, je reprendrai dans beaucoup d'éléments un certain nombre de propos de mon collègue Loïc RAMBAUD. Avant toute chose, comme il est de coutume et c'est bien sincère, le remerciement soutenu auprès de l'administration, auprès de Monsieur SEGALAT, pour la préparation de ce budget et de ces documents. Ce sont des centaines de pages et parfois nous les passons un peu vite. Ce sont aussi des centaines d'heures qui sont derrière et vous dire l'admiration pour la qualité du travail qui est fait, ainsi que l'utilité de ces documents pour servir nos débats.

Comme il a été dit, c'est un budget socle qui viendra être revu par la nouvelle majorité après les élections municipales qui se tiendront le mois qui vient. Ce qui était vrai pour les précédents budgets demeure pour celui-ci. En particulier, comme cela a été dit, sur les baisses « indiscriminées » sur les charges à caractère général et en réalité également sur les charges de personnel, sur la rémunération de nos agents municipaux. Tout ceci mis bout à bout, cela fait moins d'argent pour fournir des repas à nos enfants et nos aînés, moins d'argent pour les actions culturelles, moins d'argent pour les jeunes, moins d'argent pour que nos agents puissent remplir leurs missions sans cesse plus nombreuses et moins d'argent pour la transition écologique.

Pourtant, chers élus de la majorité, vous avez une drôle de façon de présenter les choses. Vous nous dites que vous appliquez des baisses de 2 % sur les charges à caractère général. Sauf que si nous regardons les chiffres par politiques publiques, nous avons une tout autre photographie et à la fin, c'est cela qui compte. Pour la culture, je crois que c'était l'année dernière où j'étais un peu provocateur et je plaignais Madame HERBERT en disant que je n'aimerais pas être à votre place en raison des décisions budgétaires qui vous affectent. Mais force est de constater que la situation ne s'est pas forcément améliorée pour ce budget. En 2025, les dépenses de fonctionnement pour la culture s'élevaient à 4,85 M€ et en 2026, les crédits accordés à la culture perdent 63 000 € après une première baisse

importante l'année dernière. Et encore, ces 63 000 € de baisse sont minorés puisqu'ils intègrent une hausse automatique des charges de personnel sur lequel vous n'avez pas tellement la main. En réalité, les moyens qui sont donnés à la culture sont encore plus restreints. Pour la jeunesse, hors centres de loisirs, c'est une baisse de 6 % des crédits malgré la hausse des charges de personnel. De l'autre côté de la pyramide des âges, sur le poste 42.38 autres actions pour les personnes âgées, ce sont 20 % de baisse de dépenses par rapport à 2025 pour exactement les mêmes revenus de prestations de services. Autrement dit, nous autres citoyens, nous recevons moins de services mais nous payons la même chose.

Pourtant, à côté de ces chiffres, comme cela a été mentionné, les communications de la Ville, les réceptions du Maire et autres publications ne baissent que de 2 %. Nous voyons clairement les priorités de la majorité actuelle. Vous me direz sans doute que cela relève du symbole et je peux vous l'accorder. Mais quel symbole ? Tout ceci sans baisse de la fiscalité directe et indirecte sur les publics visés. Je persiste et signe : à la fin, les efforts sont toujours contre les mêmes. L'opposition que j'exprime au niveau national contre le gouvernement et contre les conséquences de cette décision sur le financement des collectivités locales, je l'exprime aussi au niveau local dans le choix politique que vous faites de ne pas avoir une stratégie ciblée et cohérente sur la baisse des coûts. Il ne me sera pas donné de débattre en ces murs le compte administratif pour 2025, mais j'ai tendance à penser que votre approche a des conséquences néfastes sur la qualité du service public donné au Charentonnais. Car vous le voyez, je critique la baisse des crédits octroyés, mais je le fais en conscience. Je ne dis pas que réduire les dépenses publiques est mal en soi car une bonne gestion des deniers publics est toujours souhaitable, évidemment. Je dis que ça néfaste à partir du moment où ce n'est pas lié à une vraie stratégie d'identification des postes où les deniers publics pourraient être mieux utilisés, ou ce n'est pas lié à une politique assumée de priorisation de l'action publique. Nous aurions pu collectivement définir cette priorisation et la probabilité que ces coupes se fassent au détriment des agents et des concitoyens est donc extrêmement élevée. Vous faites le choix de couper à vue ou à l'aveuglette – comme vous préférez – mais c'est le degré zéro de la politique budgétaire ou même de la politique tout court, c'est la gestion à vue.

C'est d'autant plus dramatique quand pour certains postes, non seulement vous coupez, mais en plus vous prélevez plus de la fiscalité indirecte. Une augmentation de 8 % des revenus liés à l'accueil de l'enfance quand nous avons moins d'enfants à Charenton. C'est toujours une ponction de plus dans le portefeuille des familles. Côté investissements, vous apportez la preuve de la « sur-bugétisation » – pardon pour le barbarisme – des enveloppes année après année. Le plan vélo pour 2025 exécutés en gros à 1/3, l'aménagement de Jean-Jaurès en gros à 50 %, la végétalisation de la Coupole à 40 %. En rendant cela intelligible pour nos concitoyens, comme d'habitude, le budget d'investissement de la Ville n'a absolument aucune valeur ou aucun sens. Les chiffres qui sont présentés peuvent ne se traduire en rien ou pas grand-chose. J'attends déjà le sourire en coin la parution du prochain Charenton magazine où vous annoncerez en grande pompe 14 M€ d'investissement quand sur les 17 M€ annoncés l'an passé, vous n'en avez effectivement réalisé qu'une mineure partie, parce que c'est votre pratique depuis toujours. Je le dis, ce sera une communication budgétaire auprès de nos concitoyens qui sera nécessairement partielle, comme tous les ans biaisée, sans non plus vous accuser d'avoir une présentation mensongère.

J'essaierai de ne pas vous accabler de chiffres et d'interrogations sur ce qui peut relever du détail, même si je vois 529 000 € d'investissement pour la piscine que vous ne détaillez pas dans la note qui accompagne les documents comptables. Mais il y a d'autres éléments sur lesquels vous ne revenez pas et qui pourtant, à mon sens, sont dignes d'un grand intérêt. Chers collègues, une petite question. Qui parmi vous regarde à chaque exercice budgétaire l'annexe 4B73 sur les engagements hors bilan de notre commune ? Je pense qu'il n'y a pas grand monde et je ne vous en fais pas offense. Même si cela me surprendra toujours que celles et ceux en charge d'exécuter un budget, qui sont les conseillers municipaux de la majorité, ne regardent pas. C'est l'état des niveaux des garanties données par la Ville qui passe en 2025 de 48 M€ à 70 M€ pour ce budget. Une augmentation de 46 %. Or, nous constatons des incohérences entre le budget 2025 et le budget 2026 sur les montants de dettes à garantir. J'en veux pour exemple des lignes accordées entre 2022 et 2024 pour Immobilière 3F qui apparaissent à ce budget pour le 25 Quai de carrières, le 4 allée Ronsard et le 12 rue Jean-Baptiste Marty, mais qui n'apparaissent pas en 2025. Cela fait 10 M€ de crédits garantis par la Ville qui ont démarré il y a plus de 2 ans mais qui apparaissent seulement aujourd'hui dans ses engagements hors bilan. C'est la même chose pour 2 lignes de séquences pour 1,6 M€. Ce serait surprenant de ne pas communiquer là-dessus et de ne pas en faire une présentation exhaustive.

Tout ceci – ce n'est pas de votre faute – avec un calcul de ratio d'endettement complètement folklorique. À croire que celui qui a construit ce ratio n'a jamais fait de comptabilité lui-même. En tout et pour tout, nos garanties d'emprunt pèsent 6 % des recettes réelles de fonctionnement dans ce budget contre 4,9 % l'an passé. Si je me réjouis que cette activité soit due à un dynamisme sur le logement social dans notre ville, je ne peux que m'interroger sur cette augmentation qui est davantage due à ces absences comptables dans les documents budgétaires de 2025, plutôt qu'à une réelle expansion du logement social dans notre commune. Je ne serai pas beaucoup plus long car finalement, tout a été dit à la fois par mes collègues ainsi que dans la succession des exercices de débat d'orientation budgétaire et d'analyse des différents budgets au cours de ce mandat. Bien qu'en tenant compte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire que nous avons eu lors du précédent Conseil municipal, il est ici clairement visible que nous avons un manque de priorisation, un manque d'arbitrage politique assumé, des services publics contraints peut-être à la disette jusqu'à la rupture, des familles, des jeunes et des personnes âgées toujours plus mis à contribution, dans l'attente d'une décision modificative au prochain Conseil municipal.

Pour conclure cette intervention, bon courage pour les prochains élus qui auront à exécuter cet exercice budgétaire. Merci.

M. GICQUEL. – Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur SEGALAT, peut-être avec quelques réactions ?

M. SEGALAT. – Oui, merci, Monsieur le Maire. Quelques petites observations et quelques éléments de réponse par rapport aux points qui ont été indiqués. Je vais revenir sur la diminution de 2 % des charges de gestion courante. Je l'ai indiqué durant mon propos, cette variation à la baisse s'est faite évidemment en toute cohérence de faisabilité. Le premier élément de cohérence de faisabilité est bien évidemment de regarder scrupuleusement le réalisé des années précédentes et non seulement celui de 2025. Ce qui veut dire 2 % de moins sur la

prévision 2025 ne veut pas dire 2 % de moins sur le réalisé. Vous nous avez souvent fait le procès d'avoir des résultats extrêmement positifs tout au long des comptes administratifs et ne vous étonnez pas si nous essayons un peu de réduire cette grande marge, comme vous l'indiquiez. C'est une marge qui était pour nous tout à fait légitime parce que nous avons aussi besoin d'être prudents dans certains éléments, notamment par rapport à ce que nous promettait l'État – ou nous surprenait – avec ses mesures. Vous vous rappelez 2023, 2024 et 2025. Toutes ces mesures extrêmement positives pour le personnel communal et les fonctionnaires, que les communes ont dû assumer très rapidement et très fortement. Ces marges de manœuvre servent à cela.

Aujourd'hui, nous sommes obligés de réduire ces marges compte tenu de tous ces prélèvements qui s'empilent, qui s'entassent et ne se réduisent jamais. Encore une fois, ces 2 % de moins ne sont pas par rapport au réalisé mais bien par rapport à une prévision que nous avons à juste titre prévue très largement, peut-être trop largement – je ne le pense pas – mais que nous devons évidemment réajuster par rapport au contexte actuel.

Un point sur la maquette du budget et sur les garanties d'emprunt. Évidemment, ce n'est pas la Ville de Charenton qui a prévu cette maquette. Cette dernière change chaque année. L'instruction comptable M57 a complètement bouleversé l'organisation et la logique de cette présentation. Comme vous avez parlé des garanties d'emprunt, je vais juste vous indiquer qu'elles ne sont pas forcément comptabilisées au moment où l'on procède au vote de cette garantie d'emprunt, mais véritablement au moment où l'emprunt est mobilisé. Il peut y avoir un décalage qui peut expliquer éventuellement... Mais vous me surprenez avec votre question donc je n'ai pas d'autres éléments de réponse. Il faudrait reprendre tout l'historique depuis l'année que vous avez indiquée, en tout cas l'année de départ pour essayer de comprendre sur plusieurs années comment on se situe. À l'évidence, l'augmentation de 40 % n'a pas de sens dans cette maquette. Ce sont forcément des décalages dans le temps et une comptabilisation un peu trop cumulée à un certain moment, eu égard à la comptabilisation des emprunts, donc des décalages temporels.

J'ai cru entendre parler de cession d'actifs et de la déperdition de notre patrimoine. La cession d'actif qui est reprise, qui n'avait pas été validée en 2025, est l'opération du 170 rue de Paris. Vous vous rappelez ce qu'était cette opération. La Ville fait l'acquisition pour une opération de logement social – quelque chose d'important – pour ensuite le céder à un bailleur social. Elle a joué les intermédiaires. En aucun cas notre patrimoine communal a été impacté. De fait, durant cette période, nous jouerons les propriétaires, nous avons des loyers et des charges comme si nous étions les réelles propriétaires. Mais cela n'a évidemment pas vocation à demeurer dans le paysage de Charenton.

Voilà ce que je peux indiquer par rapport à ce que j'ai pu entendre et comprendre. Enfin, concernant les dépenses de personnel, je crois que nous avons tous les égards vis-à-vis de nos personnels. Déjà le fait de conserver les effectifs en l'état, je ne veux pas dire que ce soit une difficulté particulière. Mais bien évidemment, c'est quelque chose pour laquelle beaucoup de collectivités aujourd'hui commencent à céder du terrain, à réorganiser et à rationaliser. Nous sommes à la fin de ce mandat et je vous invite à reprendre le tableau des emplois permanents que nous étudions très régulièrement en Conseil municipal. Je vous invite à sortir la petite courbe d'accroissement. Elle n'a pas augmenté de manière

exponentielle, mais elle a toujours été en augmentation. Non seulement nous avons maintenu nos effectifs, mais nous avons également su les accroître de manière très mesurée, bien évidemment, mais toujours dans le sens positif.

Voilà ce que je pouvais indiquer, Monsieur le Maire, sur les quelques questions auxquelles je pouvais répondre.

M. GICQUEL. – Merci, Monsieur SEGALAT. Je vais donc conclure à la fois pour remercier le travail accompli par notre administration, la Direction générale des services, la Direction des ressources et la Direction des finances dans l'élaboration de ce document qui vient postérieurement au document des orientations budgétaires qui a été débattu au mois de décembre. Il y a également le travail accompli par Patrick SEGALAT en tant que rapporteur avec la rigueur et la précision que nous lui connaissons. Dans la réponse qu'il formule, s'agissant des garanties d'emprunts, à cet égard je ne retiendrai que le propos de Joao MARTINS-PEREIRA pour dire que, fort heureusement, ces garanties d'emprunt en progression traduisent et illustrent la politique volontariste de cette municipalité de pouvoir se positionner sur des opérations de vente à la découpe. Elles nous ont permis et autorisé de pouvoir produire quelques logements sociaux de plus dans cette ville. Je ne dis pas qu'il en manque, mais je dis juste qu'il y a beaucoup de demandeurs de logements sociaux à Charenton, comme il y en a aussi de très nombreux dans le département du Val-de-Marne. Il y a dans ce département un peu plus de 110 000 demandeurs de logements sociaux. Un chiffre qui est toujours en progression et qui ne va pas se tarir. Charenton contribue très largement à cet effort et bien plus que d'autres communes en l'occurrence. Effectivement, cette annexe que vous avez relevée... Je vous en sais gré, pour ne pas dire je vous en félicite, car sans doute sommes-nous peu nombreux à en faire lecture. C'est bien la traduction de l'exposition de la Ville en matière de garantie consentie. Oui, les contrats de prêt arrivent en général assez tardivement aux collectivités territoriales, pour des raisons de contraintes des comités d'engagement des bailleurs de fonds, en l'occurrence des établissements financiers. La nouvelle nomenclature procède sans doute de manière erratique à l'intégration de ces fameuses garanties d'emprunt. Retenons bien cette progression des garanties d'emprunt qui ne mettent pas en péril la collectivité. C'est bien ce qu'il faut retenir ce soir.

Enfin, par rapport au débat et aux échanges qui ont ponctué cette présentation du budget primitif, j'ai entendu ici et là, au mieux de mon point de vue l'absence de priorisation, au pire l'absence de vision. Écoutez, pour l'absence de vision, il y a un bilan de la municipalité et il y a même certains d'entre vous qui se sont exprimés pour s'opposer à ce budget ce soir et qui y ont même participé en leur temps. À l'époque, ils n'avaient rien à redire sur les politiques d'investissement et sur les budgets qui ont été construits. Je ne cible personne et chacun s'y retrouvera. Mais le mandat est là et il affiche un certain nombre de réalisations. Si d'aventure cette municipalité sortante s'était illustrée par un manque de vision, je pense qu'on ne pourrait pas afficher un certain nombre de choses au sein de cette collectivité, y compris la situation budgétaire et financière qui, je crois pouvoir le dire de manière affirmée, est beaucoup plus enviable que pour un certain nombre de collectivités de ce département qui sont en grande difficulté. C'est ce que nous entendons ici et là.

Après, pour clôturer ce mandat, nous allons peut-être se le redire une dernière fois, nous allons rentrer dans une période tumultueuse. C'est clair. C'est

post-élection présidentielle, pourvu que le futur ou la future locataire de l'Élysée ait conscience des enjeux pour notre pays, mais il est bien entendu que la dette abyssale qui tournoie autour de nos têtes... Pour nous et les générations qui vont suivre, les enfants, les petits-enfants et les générations suivantes vont hériter d'une situation extrêmement pénible et douloureuse. Il est clair que s'il n'y a pas cette prise de conscience dans les mois à venir, nous allons aller de mal en pis. C'est-à-dire que si nous sommes encore dans la chimère des débats nationaux actuels, à l'Assemblée en particulier où on s'autorise à laisser croire à l'opinion publique que l'on peut abroger la réforme des retraites sans contrepartie financière et budgétaire dans un pays exsangue. Il ne faudra pas s'étonner qu'à un moment donné l'opinion publique se révolte. La cure d'austérité qui nous attend et qui s'est déjà initiée ces dernières années va embarquer avec elle les collectivités territoriales. Je me félicite et je pense que nous pourrions nous féliciter, et c'est en cela que j'ai assez de mal à comprendre les positions de certains d'entre vous ce soir pour considérer que la situation de Charenton serait, si ce n'est périlleuse, en tout cas problématique. Pour reprendre l'expression et pour être très exact dans mes propos, il n'y a aucune mesure de maîtrise et aucune trajectoire. C'est bien parce que nous avons toujours eu une trajectoire dans cette ville en matière budgétaire que nous affichons aujourd'hui un bilan financier tout à fait satisfaisant et qui nous permet d'entrevoir les années à venir – n'est-ce pas Monsieur le rapporteur, Patrick SEGALAT – dans des conditions sans doute plus sereines que bien d'autres collectivités de France. Le cri d'alarme est dans la bouche de tous les Maires de France.

Vous l'avez entendu, Mesdames et Messieurs qui se sont exprimés après Monsieur SEGALAT. Vous avez perçu les jeux de ronds de jambe de Matignon pour dire que les collectivités vont encore fournir un effort sur le DILICO. On nous promettait 1 300 000 € de contribution cette année au titre du DILICO. Le premier ministre a fait marche arrière pour finalement abstraire les communes de leur contribution au DILICO. J'allais dire fort heureusement, merci Monsieur le bourreau. À quel titre sommes-nous conduits à devoir assumer ce que l'État a laissé dérapier particulièrement depuis les 10 dernières années ? Environ 1 200 Md€ de dettes de plus en l'espace de 10 ans. Ce sont les malheureux élus qui sont ici qui seraient soi-disant responsables de la situation ? C'est une incongruité et c'est un mensonge d'État. C'est clair. J'ai donc plutôt à me satisfaire, je le dis avec humilité au terme de ce mandat, sur ce qui nous attendra demain et ce qui attendront les collectivités territoriales et futures municipalités qui viendront à les administrer, parce qu'il est clair qu'il y aura demain cette cure d'austérité que j'emploie à dessein et qui viendra toucher les services publics. À ce stade, pardon de relativiser un tant soit peu. Nous avons demandé à resserrer un peu de 2 % en moins. Mais en réalité, ce sont des ajustements par rapport à des réalisés que nous constatons. On s'accorde toujours des marges de manœuvre si toutefois nous devons être en situation de difficulté dans tel ou tel secteur, pour y revenir.

Enfin, comme vous l'avez dit très justement, il y aura de manière vraisemblable pour celles et ceux qui siégeront demain une nouvelle étape budgétaire qui permettra d'ajuster les choses. En matière de vision, c'est bien l'instauration des autorisations de programme et des crédits de paiement qui donne une trajectoire et une vision en termes d'investissement. Concernant les aléas que nous pouvons rencontrer par ailleurs sur les subventions attendues, oui, c'est une inscription tout à fait prudente qui est posée ici. Nous savons très bien que les collectivités territoriales qui viennent nous accompagner dans nos politiques d'investissement nous disent d'ores et déjà qu'il ne faut plus compter

sur les niveaux de subventions qu'ils nous ont consentis les années précédentes. Ils n'ont plus d'argent. Le message est clair et l'État de la même manière.

En tout cas, merci pour ces échanges qui nous permettent de réagir sur les propos qui sont tenus. Encore une fois, je salue l'administration et Monsieur SEGALAT pour la présentation qui en a été faite.

Je mets donc aux voix ce budget.

Qui vote contre ? 7 votes contre.

La délibération est approuvée à la majorité.

5 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR ADJOINT DES SPORTS EN CHARGE DE LA DIRECTION DU CENTRE AQUATIQUE MUNICIPAL ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Mme MINART. – À compter du 5 février 2026, la Ville de Charenton souhaite créer un nouvel emploi permanent par voie contractuelle permettant à l'agent contractuel concerné de se situer sur un recrutement en CDD pour une durée de 6 ans maximum, 2 X 3 ans, avec pour finalité une évolution sur un CDI. Il s'agit du poste de Directeur adjoint des sports en charge de la Direction du centre aquatique municipal à temps complet. De catégorie B de la filière sportive sur le cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, cet emploi est structuré autour de plusieurs missions toutes essentielles au fonctionnement de la Direction des sports : la gestion administrative et budgétaire de ce secteur, le management du personnel, la supervision technique des installations avec l'application et le respect des normes d'hygiène et de sécurité, la planification et l'utilisation des installations publiques et l'encadrement de toutes les activités piscine. Dernier élément clé, la rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement.

Au regard de toutes ces précisions, il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur la création de cet emploi permanent et le recrutement qui s'y rattache par voie de contrat conformément au Code général de la fonction publique. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 ° – AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR LA PREPARATION ET L'ORGANISATION DES OPERATIONS DE SCRUTINS ELECTORAUX.

Mme LYET. – Les opérations électorales mobilisent un nombre important d'agents à chaque scrutin afin d'en assurer le bon déroulement. Compte tenu de l'ampleur des tâches à réaliser et des contraintes de disponibilité des agents municipaux, il est probablement nécessaire d'avoir recours à des vacataires pour renforcer les équipes municipales. Le recours à des vacataires est encadré par la réglementation applicable à la fonction publique territoriale. Le vacataire est recruté pour une tâche précise, ponctuelle et limitée dans le temps. Les opérations électorales répondent à ces critères : intervention sur une période courte et déterminée, missions strictement définies, absence de besoin permanent. Les vacataires sont rémunérés sur la base d'un forfait : les opérations de mise sous pli. La rémunération sera établie à hauteur de 0,30 € par enveloppe pour le premier tour et 0,20 € par enveloppe pour le second tour. Pour les opérations le jour du scrutin, la logistique et la tenue du bureau de vote, la rémunération sera établie sur la base d'un forfait : forfait de 3,5 heures à 80 € bruts, forfait de 8 heures à 215 € bruts, forfait de 15 heures à 430 € bruts.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur le recrutement d'agents vacataires ainsi que sur les éléments de recrutement proposés en commission de finances le 27 janvier, avec l'avis favorable à l'unanimité des présents. Voilà, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération pour s'adapter aux circonstances électorales à venir ? Non. Je mets donc aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7° – REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE VALMY.

Mme LYET. – Le Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour une commune de reprendre des concessions en état d'abandon. En effet, la commune peut reprendre un terrain concédé lorsque celui-ci porte préjudice à l'aspect général des cimetières : monuments cassés, affaissés et menaçant de ruine. Le 1^{er} octobre 2021, la procédure de reprise de concessions d'abandon au cimetière de Valmy a été engagée. À l'expiration de la période d'affichage des extraits du premier procès-verbal, il convient de respecter un délai d'un an article L.2223-17 du CGCT. Un second procès-verbal va être rédigé dans les mêmes formes que le premier. Une notification sera envoyée aux personnes concernées et l'éventualité de la reprise portée à la connaissance du public par voie d'affichage. Sous réserve d'un retour négatif des familles suite au second constat d'abandon, l'aspect d'abandon total sera reconnu conformément aux dispositions prévues. Considérant que toutes les dispositions requises seront rigoureusement respectées, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de reprendre les 71 concessions figurant sur la liste annexée. Pour mémoire, la dernière procédure de reprise de concessions en état d'abandon

avait eu lieu en 2003. Celle-ci est à différencier des concessions arrivées à échéance qui sont des reprises chaque année, à savoir 30 concessions au cimetière de Valmy et 5 concessions au cimetière ancien. En commission de finances, administration générale et ressources, avis favorable également à l'unanimité des présents. Voilà, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur cette mesure ? Non.

Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RELATIVES AU LOCAL « ESPACE DE VIE BUS » (EVB) DE LA RATP.

M. CRON. – La Ville de Charenton est propriétaire du terrain situé rue Alfred Savouré à l'arrière de l'église Saint-Pierre qui relève de son domaine public communal. Par autorisation délivrée en 1993, la Ville a autorisé la RATP à édifier sur ce terrain un local dénommé « espace de vie bus » destiné à permettre le repos des conducteurs assurant le service public de transport collectif. Le local ainsi construit est la propriété de la RATP, tandis que le sol demeure incorporé dans le domaine public communal. Conformément aux dispositions des articles 2122 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation privative du domaine public communal doit être autorisée par la personne publique propriétaire et fait l'objet à titre d'occupation. Dans ce contexte de la mise en concurrence des services de transport public à compter du 1^{er} août 2026, il convient d'encadrer l'occupation du domaine public communal par un opérateur de transport dans des conditions garantissant le respect du principe d'égalité entre les opérateurs. La Ville et la RATP ont ainsi souhaité définir et encadrer les conditions d'occupation du domaine public communal par la conclusion de la présente convention d'occupation, laquelle précise la nature de l'occupation, sa durée, les droits et obligations des parties, ainsi que les conditions financières applicables.

La présente convention est conclue à titre personnel, précaire et révocable, sans conférer l'occupation en aucun droit réel sur le domaine public communal. La convention d'occupation est consentie moyennant une redevance de 1 200 €. Voilà, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci, Jean-Pierre. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE DE COFINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DU LOCAL AFFECTE A L'ASSOCIATION « AU PETIT PLUS ».

M. VAN DEN AKKER. – L'épicerie solidaire « Au petit plus », dont les bénéficiaires sont des Charentonnais et des Mauriciens, occupe les locaux au 84 Quai des carrières. Ceux-ci nécessitent des travaux importants de remise en état avec un cofinancement par les 2 communes Charenton et Saint-Maurice, une partie restant à la charge de l'épicerie solidaire. Un transfert temporaire de l'activité à l'ancienne école La Cerisaie est aussi nécessaire. Il vous est donc proposé une convention de cofinancement pour un montant estimé à 35 900 € TTC avec une clé de répartition basée sur la population de 66,6 % Charenton et 34,4 % Saint-Maurice. Il y a aussi une convention d'occupation temporaire et gratuite de l'école La Cerisaie durant les travaux. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Il y a effectivement 2 votes sur ce point. Y a-t-il des remarques ? Non.

Je mets aux voix. Qui vote contre la première délibération ? Personne. Unanimité. Qui vote contre la seconde délibération ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AU PETIT PLUS ».

M. GICQUEL. – Délibération traitée avec la précédente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX FINANCEMENTS ET AUX REALISATIONS DES ETUDES ET TRAVAUX DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC CHARENTON BERCY.

M. GAILHAC. – Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une première convention de financement entre l'aménageur Grand Paris Aménagement et la Ville de Charenton dans le cadre de la future ZAC Charenton Bercy. Il y a déjà de nombreuses conventions qui ont été signées entre l'aménageur et la Ville de Charenton, en particulier le contrat d'intérêt national ou le PPA, le projet partenarial d'aménagement. Mais il n'y avait eu aucune convention de financement puisqu'il n'y avait pas d'utilité à le faire, il n'y avait pas de flux financiers particuliers à prévoir. Ceci dit, l'avancée du projet fait qu'à partir de maintenant, nous allons commencer à avoir des flux financiers qui vont dans les 2 sens, comme le propose cette convention. D'un côté, des flux financiers qui remontent de la Ville de Charenton vers le Grand Paris Aménagement et l'autre partie qui concerne GPA

qui va verser à la Ville de Charenton. Ces flux financiers sont faits car la maîtrise d'ouvrage est effectuée par GPA ou par la Ville de Charenton pour des infrastructures ou des superstructures qui sont à la charge de l'un ou de l'autre, mais financées par les 2. Nous versons notre partie et GPA verse la sienne à la Ville.

S'agissant des équipements publics d'infrastructure sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur, la Ville va verser 23,04 M€ pour participer à ces coûts d'infrastructure. À l'inverse, Grand Paris Aménagement va verser un montant de 28,9 M€ à la Ville de Charenton pour payer les superstructures, les équipements publics, qui sont sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. Je rappelle que la participation totale de la Ville au financement de l'opération s'élève à 32,1 M€ pour un total d'équipements publics de 231 M€ dans le cadre de cette ZAC. Le premier million d'euros va être versé dans le cadre de ce budget et va servir à payer en partie les études qui sont commencées par GPA, en particulier pour ce qui concerne la Passerelle. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Est-ce qu'il y a des observations sur ce dossier ? Non. Je mets aux voix. Il y a la non-participation au vote de Valérie LYET.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12° – ACTUALISATION DES ASTREINTES FINANCIERES EN CAS D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT.

M. GAILHAC. – Le 17 octobre 2023, nous avons voté une autorisation d'astreintes financières. Avant cette délibération de 2023, lorsqu'il y avait des problèmes liés au non-respect du droit de l'urbanisme, seul le Préfet pouvait engager des poursuites à la demande de la Ville dans la plupart des cas. La loi a autorisé la Ville à émettre des astreintes auprès des personnes qui ne respectent pas le droit de l'urbanisme. Je rappelle que la procédure est assez longue, avec plusieurs courriers et plusieurs mois qui s'étalent pour permettre la personne de régulariser la situation. Si la personne ne régularise pas, nous avons voté cette astreinte. La loi du 26 novembre 2025 a modifié les critères de cette astreinte, tant par son montant que par son plafond. Le montant d'astreinte par jour peut passer de 500 € à 1 000 € – ce que nous proposons – et de 25 000 € à 100 000 € de plafond. Nous vous proposons d'adopter cette délibération pour modifier les critères liés à ces astreintes. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13° – AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D’AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTE PAR LE SEDIF CONCERNANT LE PROJET DE FILTRATION MEMBRANAIRE HAUTE PERFORMANCE (FMHP).

M. MIROUDOT. – Il s’agit de donner l’avis du Conseil municipal sur le dossier de demande d’autorisation environnementale présenté par le SEDIF concernant le projet de filtration membranaire haute performance. Le SEDIF est propriétaire d’une usine de production de potable à Choisy-le-Roi sur laquelle il projette l’implantation de 3 nouvelles entités : un bâtiment membrane, un poste haute tension, un local de stockage de dioxyde de carbone et un second poste haute tension. Il intègre également la mise en place de différents réseaux permettant l’insertion de nouvelles entités et la mise en place d’un pilote, c’est-à-dire un équipement qui vise à reproduire le projet de filtration membranaire haute performance à taille réduite, de façon à effectuer les essais de fonctionnement. Les membranes permettent de ne plus éliminer chimiquement les micros polluants, mais de les extraire physiquement. L’usine existante de Choisy-le-Roi est soumise à autorisation au titre des installations, ouvrages, travaux et activités. Elle comprend également des installations et des stockages de substances relevant du régime de la nomenclature des installations classées pour la protection de l’environnement.

Ce projet est soumis à consultation publique qui se tient du 7 septembre 2025 au 7 mars 2026 pour la demande d’autorisation environnementale. La demande d’autorisation comprend une étude d’impact intégrant l’étude des incidences du projet sur les zones Natura 2000. La prise en compte des impacts des dangers dans le cadre des études de conception a conditionné un certain nombre de choix techniques et a permis au SEDIF de retenir les solutions les moins impactantes possibles. Ainsi, le projet intègre un ensemble de dispositions pour réduire les impacts des dangers liés à cette installation. Notamment avec des mesures préventives en phase de travaux permettant de limiter les risques de pollutions accidentelles ou de nuisances, l’amélioration de la station des terres existante pour lui permettre de traiter les effluents générés par le lavage des membranes avant le rejet de l’eau épurée vers la Seine, l’infiltration des petites pluies collectées sur la surface du projet et la régulation des débits par les pluies, la création d’espaces favorables à la biodiversité, la mise en œuvre d’équipements permettant la récupération d’énergie et la mise en place de panneaux photovoltaïques ainsi que des turbines hydroélectriques assurant une production d’électricité autoconsommée sur le site.

Les impacts résiduels après mesures de réduction et d’évitement sont globalement jugés faibles voire nuls excepté pour les aspects suivants : le bilan carbone de l’opération met en évidence une hausse de 90 % des émissions de gaz à effet de serre de l’usine de Choisy-le-Roi, se traduisant par un impact résiduel fort. Des projets de compensation certifiés sont prévus pour permettre de compenser l’empreinte carbone neutre du service de l’eau du SEDIF et un impact nul du projet. Enfin, le fonctionnement de la nouvelle unité de traitement membranaire induit une augmentation de la consommation électrique de l’usine de Choisy-le-Roi. En tenant compte des mesures de réduction mises en œuvre, l’impact de résiduel est modéré. Il s’accompagne d’un impact indirect positif à l’échelle du territoire par la baisse des consommations attendue chez les usagers. En effet, la production d’une eau dépourvue de calcaire va permettre aux Franciliens de réduire leur consommation électrique. Au regard des impacts de

résiduels de ce projet, il est donc demandé aux Conseillers municipaux d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

M. GICQUEL. – Y a-t-il des remarques sur ce dossier ?

M. RAMBAUD. – Je dois vous dire que je suis dans une situation un peu désagréable et je pense que c'est peut-être partagé. Nous sommes face à quelque chose qui est problématique, comme une sorte de fuite en avant. D'un côté, nous sommes obligés de tenir compte du fait que les cours d'eau sont de plus en plus pollués, notamment par des polluants éternels comme nous l'avons encore appris récemment. Il faudrait en arriver à cette conclusion logique qu'il faut développer ce genre de traitement de filtration membranaire haute performance qui permet d'enlever ces contaminants. D'un autre côté, nous avons un projet qui produit une hausse de 90 % d'émissions de gaz à effet de serre. Il y a comme un dilemme. D'un côté, nous sommes obligés de subir les conséquences de toutes les pollutions chimiques et de l'autre côté, nous sommes obligés de payer cela par une hausse de 90 % des émissions de gaz à effet de serre. Je trouve cela un peu dramatique et personnellement, je ne pourrais pas voter pour cette délibération. Je pense qu'il pourrait peut-être y avoir d'autres solutions pour éviter ces émissions de gaz à effet de serre. Est-ce que cela a été réfléchi ? Je ne pense pas. Il est dommage d'en arriver à ce que le SEDIF soit obligé de compenser ces émissions de gaz à effet de serre fin de pouvoir proposer une eau de qualité aux Charentonnais.

M. MARTINS-PEREIRA. – Au-delà de ce qui vient d'être mentionné, je m'interroge sur le fait de n'avoir que la note de présentation. Je me serais attendu à ce que nous ayons une partie un peu technique pour nous expliquer les tenants et les aboutissants. À ce stade, il n'y a pas grand-chose afin de pouvoir prendre une décision. Encore une fois, peut-être que l'impact sur Charenton est un peu limité. Mais ce qui se passe dans les villes voisines peut nous affecter. En effet, avoir une hausse des émissions de gaz à effet de serre pas si loin que ça, peut-être que cela nous concerne. Il n'y a que la note de présentation et je me serais attendu à ce qu'il y ait des documents qui détaillent les mesures compensatoires de ces 90 % d'augmentation de gaz à effet de serre. Je me serais attendu à des documents écrits par le SEDIF qui présentent plus précisément le projet. Je n'ai pas l'impression que notre assemblée ait les moyens pour prendre une décision, dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs. Je ne suis pas en train d'avoir un avis a priori négatif, mais je ne sais pas comment prendre une décision sur la seule base d'une note de présentation produite par vos services, sans documents émanant de ceux qui portent ce projet.

M. MIROUDOT. – Effectivement, c'est la suite d'un dossier qui a fait couler beaucoup d'encre avant de faire couler une eau de meilleure qualité. Le SEDIF est sur ce dossier de nombreuses années. Il s'avère que le grand intérêt de cette technique est un traitement mécanique de l'eau et pas un traitement chimique. Aujourd'hui, l'eau du SEDIF est d'une qualité plutôt très bonne. Dans de nombreuses communes, on s'aperçoit de quantité de PFAS, de quantité de polluants très importante. À un moment donné, si nous voulons aller plus loin, on ne trouvera jamais une solution idéale pour traiter l'eau avec un système mécanique et non chimique, et d'éviter cette augmentation des rejets de gaz à effet de serre. Mais les solutions miracle n'existent pas. Croyez-moi, vous pouvez consulter le dossier sur le site du SEDIF, il faut se munir de patience parce que le nombre de pages est assez conséquent.

M. GICQUEL. – C’est un avis. Benoît GAILHAC n’évoque l’enquête publique conduite sur cette opération qui est toujours en cours.

M. GAILHAC. – Pour ceux qui le souhaitent, il y a un enquêteur public qui est présent jusqu’au 7 mars et qui peut répondre à vos questions techniques, si vous le souhaitez. Il n’y a aucun souci à ce niveau.

M. GICQUEL. – En matière des projets de compensation, est-ce que nous en savons un peu plus ? Est-ce que de manière synthétique, le site du SEDIF en donne la teneur ? Non ? J’ai envie de donner un avis favorable sous réserve de connaître effectivement les projets de compensation. Ce sera un vote un peu inédit, mais nous l’avons déjà fait. Je vous propose cette solution. C’est-à-dire un avis favorable sous réserve d’obtenir des éléments de précision sur les projets de compensation du fait de la production de gaz à effet de serre, malheureusement, dans ce dispositif qui nous est présenté ce soir.

Sur la base de ce vote, est-ce qu’il y a des votes contre ? Non. Des abstentions ? Une abstention. C’est donc un vote favorable sous réserve que nous soient précisés les projets de compensation affichés par le SEDIF. Ce vote embarque l’ensemble du Conseil municipal sauf Loïc RAMBAUD qui s’abstient.

La délibération est approuvée à l’unanimité des voix exprimées.

Il fallait innover sur cette dernière séance. Si ma mémoire est fidèle, nous l’avons fait sur la ZFE. Nous avons donné un avis favorable sous réserve de... Nous avons vu comment cela a évolué et nous avons raison d’émettre des réserves. Là aussi, nous ne sommes pas à un paradoxe près de la part de l’État qui marche en avant et qui marche en arrière. C’est assez pathétique, si je devais résumer.

14° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D’ACCORDER UNE GARANTIE D’EMPRUNT A CDC HABITAT DANS LE CADRE DE SON OPERATION D’ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX AU SEIN DE L’IMMEUBLE SIS 162, RUE DE PARIS.

M. TURANO. – Dans le cadre de cette acquisition de logements sociaux auprès du promoteur Provini, le bailleur social CDC Habitat a sollicité la Ville afin d’obtenir une garantie d’emprunt pour un montant total de 668 820 € auprès de la Caisse des dépôts et des consignations. Cet immeuble du 162 rue de Paris comprendra 28 logements, dont 20 logements intermédiaires, 8 logements sociaux en financement PLS et un commerce. En contrepartie de la garantie d’emprunt accordée, la Ville aura un droit de désignation sur une durée de 19 ans pour 2 logements sociaux. À la première mise en commercialisation, les logements affectés à la Ville seront un logement de type T2 et un autre de type T1. Les droits de réservation pour la Ville portant uniquement sur les logements sociaux, ils seront ensuite intégrés au nouveau système de gestion en flux mis en application depuis le 1^{er} janvier 2024.

Il nous est donc demandé d’approuver la garantie d’emprunt sollicitée par le bailleur CDC Habitat.

M. GICQUEL. – Y a des remarques sur ce dossier ? Non. Je mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCORDER DEUX GARANTIES D'EMPRUNT AU BAILLEUR VALOPHIS HABITAT DANS LE CADRE DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A LA REALISATION DES ASCENSEURS BOBILLOT-SELLIER.

M. TURANO. – L'objet est identique à la délibération précédente. Il concerne l'approbation et l'autorisation qui serait donnée à Monsieur le Maire d'accorder 2 garanties d'emprunt au bailleur VALOPHIS, pour un montant total de 2 160 963 € dans le cadre de travaux complémentaires à la réalisation des ascenseurs Bobillot-Sellier. En 2020, le bailleur social VALOPHIS Habitat a initié un large programme de création de 33 ascenseurs au sein de la résidence Bobillot composée de 419 logements. Pour rappel, dans le cadre de cette réalisation, la Ville a souhaité apporter sa contribution via un soutien financier d'un montant de 1 375 000 €. Cette subvention a permis à la Ville de prolonger ses droits de réservation de la manière suivante, à savoir pour 105 droits de réservation dans la résidence Bobillot pour 25 ans et 45 droits de réservation pour la résidence Sellier pendant 25 ans également. Ces droits de réservation ont été intégrés au système réglementaire de gestion en flux en application depuis le 1^{er} janvier 2024. La création de ces ascenseurs passe également par des travaux complémentaires portants sur le changement de la VMC au sein de la résidence Bobillot, ainsi que le changement de la VMC et des menuiseries au sein de la résidence Sellier.

À cet effet, VALOPHIS sollicite la Ville pour garantir les 2 emprunts liés au financement de ces travaux. Il nous est demandé de les approuver. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Non. Je mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous demandons à l'administration pour le budget 27 ou le compte financier unique 26 d'envoyer l'annexe B4 à Monsieur MARTINS-PEREIRA en pli spécial.

16° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'INTERMEDIATION LOCATIVE AVEC L'ASSOCIATION SANT'EGIDIO PORTANT SUR LE LOGEMENT COMMUNAL SIS 17, VILLA SAINT-PIERRE.

Mme LONGUEVE. – La Ville est propriétaire d'un appartement T4 de 74,42 m² situé 17, Villa Saint-Pierre en rez-de-chaussée. Pour rappel, cet appartement avait été occupé par une famille ukrainienne au moment de leur accueil par la Ville. Suite à son départ, une mise en vente avait été envisagée. 4 agences immobilières du territoire communal avaient alors été sollicitées. En parallèle, l'association Sant'Egidio a fait par la municipalité d'un projet social d'habitat collectif intergénérationnel destiné à réunir sous le même toit des personnes âgées isolées et un jeune actif chargé d'assurer le lien social, de subvenir aux besoins d'accompagnement de ses colocataires et de veiller au bon déroulement du quotidien.

Attentive à ce projet et faute d'acquéreur sur ce logement, il a été convenu de le proposer à l'association Sant'Egidio via un dispositif d'intermédiation locative dans le cadre d'un financement de type PLAI, prêt locatif aidé d'intégration, selon les modalités financières suivantes : le loyer mensuel hors charges est de 496,54 €, les charges estimatives annuelles pour 4 400 €, soit environ 366 € par mois. Le loyer mensuel charge comprises arrive à 862,54 €. L'association prendra à sa charge les travaux de remise en état du logement sur accord de la municipalité. Il y a notamment la salle de bains à remettre aux normes. L'association recherche les personnes Charentonnaises occupant le logement afin que leurs personnalités soient compatibles entre elles. Elle assurera le suivi de cet habitat partagé en mettant en place une équipe de suivi bénévole. Elle fera l'intermédiaire avec des intervenants, si besoin : infirmière, repas, tâches ménagères, etc. Elle veillera au bon déroulement du quotidien.

Le but est de lutter contre la solitude des personnes âgées en recréant un esprit un peu familial, amical et d'entraide, en mutualisant les besoins. L'association ayant réellement une expertise dans ce secteur, notamment en Italie où elle a mis en place de nombreux habitats partagés. Il a été expérimenté que des personnes âgées retrouvaient le moral et la santé en n'étant plus seuls. La signature de cette convention d'intermédiation locative fera l'objet d'une déclaration auprès des services de la DRIHL afin d'être intégrée au décompte SRU, solidarité et renouvellement urbain, de la Ville. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'intermédiation locative avec l'association Sant'Egidio. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'elle appelle des remarques ou des observations ? Là aussi, je souligne cette action et cette initiative tout à fait inédite. Je crois que cela peut nous amener, avec le concours de bailleurs sociaux, à procéder sur d'autres opérations ponctuelles pour mettre en œuvre des politiques du même ordre. Je trouve cela extrêmement intéressant et c'est une chance que nous ayons cette association au sein de cette commune qui s'engage dans ces démarches. Je crois que nous avons là une belle idée qui, je pense, va être partagée par l'ensemble du Conseil municipal. Je mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17° – MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF MUNICIPAL DE FORMATION A LA PRATIQUE DU VELO.

Mme GIRARD. – Chers collègues, depuis plusieurs années, la Ville mène une politique volontariste en faveur du développement de la pratique du vélo. Dans ce contexte, la Ville souhaite poursuivre l'offre de cours de vélo gratuits à destination des Charentonnais adultes ne sachant pas faire de vélo ou ne se sentant pas suffisamment à l'aise pour circuler en milieu urbain en toute sécurité. Cette gratuité s'adresse uniquement aux ménages dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 20 000 € par part. Pour les autres Charentonnais, l'association propose des cours de vélo payants au sein de leur Vélo-école qui a ouvert à Charenton au printemps dernier. Les cours seraient assurés par l'association Pro Vélo Sud Île-de-France intervenant également depuis 2023 dans le cadre du dispositif « savoir rouler à vélo ». La Ville financerait 10 séances de formation d'une durée de 2 heures chacune pour un coût global estimé à 3 500 €. Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre de ce dispositif solidaire de formation à la pratique du vélo. Je vous remercie, Monsieur le Maire

M. GICQUEL. – Y a-t-il des observations ou des remarques sur cette délibération ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

18° – PERENNISATION DES TERRASSES ESTIVALES SUR STATIONNEMENT ET INTEGRATION DE LA REDEVANCE CORRESPONDANTE A LA GRILLE DES DROITS DE VOIRIE.

M. MIROUDOT. – À la suite de la crise sanitaire de 2020, les cafés, les bars, les brasseries et les restaurants ont été autorisés à investir temporairement une partie du domaine public afin de permettre la reprise de leur activité. Dans ce cadre, la Ville a expérimenté dès l'été 2020 l'installation de terrasses sur des emplacements de stationnement situés aux droits des établissements sur une période définie entre la mi-avril et la mi-octobre. Ce dispositif de terrasses dites éphémères a rencontré un succès rapide, tant sur le plan économique que pour l'animation et la convivialité de l'espace public. L'occupation privative du domaine public constituant un mode de jouissance exceptionnelle, elle donne lieu, conformément à l'article L.2125 du Code général de la propriété des personnes publiques, au paiement d'une redevance tenant compte de l'avantage économique retiré par l'occupant. Par délibération du 3 avril 2024, le Conseil municipal a ainsi institué une redevance forfaitaire annuelle de 120 € par mètre linéaire pour cette terrasse alors qualifiée d'expérimentale.

Les autorisations délivrées sont assorties de prescriptions visant notamment au respect des cheminements piétons, de la tranquillité des riverains

et du caractère temporaire et réversible des installations. En 2025, 6 emplacements ont fait l'objet d'autorisations et de titrages correspondants. Compte tenu du succès du dispositif, il est proposé au Conseil municipal d'acter la fin du caractère expérimental des terrasses éphémères et de les pérenniser en tant que terrasses estivales sur stationnement, d'intégrer la redevance correspondante de la grille des tarifs des droits de voirie au même titre que les autres occupations du domaine public et de permettre son actualisation sans rétroactivité. Enfin, de reconduire pour l'année 2026 le tarif forfaitaire annuel de 120 € par mètre linéaire applicable pour la période d'occupation effective recommandée entre mi-avril et mi-octobre. Voilà, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Est-ce que cela appelle des remarques ou des observations ? Aucune. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est approuvée à la majorité.

Voilà donc la clôture de cet ordre du jour. De manière très brève, je souhaiterais remercier l'ensemble des membres du Conseil municipal, y compris ceux qui nous ont quittés, pour ce mandat qui se clôt ce soir. Il s'agit bien de la dernière séance. Je dois dire avec le recul que ce fut un mandat extrêmement prenant, par certains côtés préoccupant également. Avec notre administration, ce Conseil et cette majorité qui a travaillé à mes côtés, nous avons relevé des défis comme tant d'autres communes en France. Nous le devons à ces hommes et ces femmes qui ont su se mobiliser durant ces 6 dernières années qui sont passées, je dois le confesser, de manière assez fulgurante. Nous avons peine à imaginer que depuis la période de la crise sanitaire, nous voilà déjà au terme de ce mandat qui s'achève. Nous avons travaillé en dépit de circonstances parfois difficiles et délicates, avec bon nombre d'entre vous et parmi l'opposition, des oppositions que je distingue. Vous aurez compris mon message à travers ces mots et c'est ainsi que j'ai pu apprécier l'exécution et la conduite de ce mandat. Je sais gré à l'ensemble des membres de la majorité, les élus de cette majorité qui se sont particulièrement mobilisés et illustrés au cours de ces années, du temps qu'ils ont su dégager pour l'ensemble des Charentonnaises et des Charentonnais. Je tenais à le dire ce soir, remercier et souligner également la très forte implication, le dévouement de notre administration. Au cours de ce mandat, elle s'est étoffée et renouvelée. Cela montre à quel point Charenton a aussi cette attractivité qui amène de nouveaux visages, de nouveaux profils. Je crois que c'est une très belle chose pour notre ville. Ce sont les remerciements que je voulais exprimer ce soir.

M. MARTINS-PEREIRA. – En effet, vous l'avez dit, c'est le dernier Conseil municipal de ce mandat. Je ne vais pas non plus faire un suspense incroyable, ceci est également mon dernier Conseil municipal étant donné que je ne serai pas candidat aux prochaines élections. Je tenais m'associer à vos mots et tout d'abord remercier l'ensemble des agents avec qui j'ai eu l'insigne honneur, le privilège et l'honneur de travailler pendant ces 6 ans dans la position particulière d'opposant qui était la mienne. Mais je dois le dire concernant l'administration, avec tous les changements et les différentes personnes qui sont passées par cette institution, il y avait toujours la même bienveillance, la même écoute et le même appui pour le jeune élu que j'étais et que j'essaie de rester. C'est un accompagnement qui est primordial car on ne naît pas en sachant comment être un Conseiller municipal et administrer une ville, même si je n'aime pas ce verbe.

Nous avons besoin de cet appui et je souhaitais exprimer publiquement que votre contribution à mon exercice personnel dans ce mandat a été majeure, à l'ensemble des agents de cette commune qui mènent un travail remarquable au quotidien dans notre ville.

Je voulais aussi remercier l'ensemble des élus de cette assemblée pour votre sympathie, nous sommes des êtres humains, et ce n'était pas forcément garanti à l'origine. J'ai souvenir, quand j'étais peut-être de ce côté-là du ruban, de débats un peu houleux et j'en ai même assisté à quelques-uns depuis cette table. Je dois pouvoir dire que c'était également un bonheur de pouvoir travailler à vos côtés, au-delà bien sûr des divergences politiques. Cela a été une très belle expérience pour moi et je tenais à vous remercier également pour les débats intenses, mais toujours intéressants, que nous avons eus. Il y a aussi l'apprentissage en tant que modeste homme politique, certainement militant et en tant que citoyen, tout ce que vous m'avez apporté afin de grandir dans cette implication de la vie de la cité. Je voulais bien sûr aussi remercier les Charentonnais pour leur confiance exprimée en 2020 qui a fait que je dois finalement aujourd'hui faire mes adieux, mais aussi lors des différents scrutins qui se sont succédé, en 2021 lors des départementales, en 2024 lors des européennes, en faisant que la liste sur laquelle j'étais candidat et pour laquelle j'ai grandement contribué à la rédaction du programme, finisse en tête à Charenton. En 2024 encore, avec les 21 147 suffrages exprimés en ma faveur, je réalise le meilleur score de l'opposition sur cette circonscription en nombre de voix depuis 1988 que cette circonscription existe.

Je suis très fier du travail réalisé avec mes 2 petits bras, seul élu de ma liste en 2020, sans aucune autre expérience électorale que celle-ci à l'époque. Bien que depuis 2023, je sois également Conseiller consulaire pour les Portugais de l'étranger. Même s'il est très facile de faire des réunions de groupe en étant tout seul, même si parfois, se mettre d'accord avec soi-même est déjà compliqué, c'est un travail titanesque que celui de Conseiller municipal. Sans vouloir me jeter des fleurs, c'est également un hommage à celles et ceux qui sont ici et qui, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, consacrent du temps, de l'énergie et de l'argent pour exercer cette mission. C'est d'autant plus compliqué depuis l'opposition, sans indemnité aucune évidemment, avec des contraintes en conflit d'agenda avec mes fonctions professionnelles et pour la seule gloire de la fierté de vouloir contribuer à améliorer la vie de mes voisins, la vie de mes parents et peut-être un jour la vie de mes enfants. Ce qui m'a guidé durant ces 6 ans, c'est d'essayer de défendre au maximum les Charentonnais en remplissant le mandat qui m'a été confié en 2020, de m'opposer, je l'espère de manière intelligente, exigeante et constructive, à la majorité municipale sans jamais faire preuve de mauvaise foi, toujours ouvert au dialogue, à la compréhension sans compromission, en tout cas à la recherche de la vérité, plutôt que les entourloupes si fréquentes en politique. Il s'agit d'essayer de redonner des lettres d'or à ce beau mot.

J'ai consacré ces 6 années de mandat à défendre mes idéaux, toujours attaché à mes valeurs, à celles de mon parti politique, toujours convaincu que la politique locale ne consistait pas seulement en une gestion pseudo-amorale et technocratique, mais qu'elle était bien guidée par des idéologies, des valeurs fondamentales et une ambition déterminée. Ce mandat m'a aussi donné conscience à quel point il est difficile d'être Conseiller municipal, puisqu'il faut se rendre disponible. Je m'excuse maintenant de ne pas toujours avoir pu participer aux commissions d'appel d'offres en milieu de journée, aux commissions ERP 5,

au Conseil d'administration du CCAS. Ce qui est bien dommage puisque ce sont peut-être finalement les réunions les plus intéressantes auxquelles il nous est donné d'assister en tant que Conseiller municipal. Fatalement, si le COVID m'avait ouvert une fenêtre pour participer plus fréquemment à ces réunions, force est de constater que retrouver un rythme de travail habituel rendait la participation à ces commissions impossible. Cela me donne aussi cette conscience, et c'est une des choses que j'emmène avec moi, de la défense de l'obtention d'un vrai statut d'élu et qui ne concerne pas seulement, même si une attention doit être portée à celles et ceux qui ont un mandat exécutif, mais aussi à nous autres Conseillers municipaux d'opposition, non pas simplement pour une gratification financière – je ne suis pas là pour ça – mais surtout pour donner les moyens d'un exercice complet d'un mandat qui est passionnant.

Pour le prochain scrutin, en raison du contexte politique de notre ville, au vu des forces en présence et par ailleurs, pour des sujets vis-à-vis de ma section locale, pour des sujets professionnels et personnels, comme je l'ai dit, je ne serai pas candidat. Chers Charentonnais, je crois profondément qu'il y a de grandes choses à faire dans cette ville, qu'une alternative à la majorité actuelle est possible. J'y crois car je ne succombe pas à la fatalité. Penser qu'il n'y a pas d'alternative, c'est un trait propre à la dictature. Je crois qu'il y a une alternative

M. GICQUEL. – Je ne me ressens pas ainsi.

M. MARTINS-PEREIRA. – Pas du tout, justement. La charge de l'opposition est de toujours penser à cette alternative. Elle doit exister et je crois qu'il y a cette créativité aussi chez les Charentonnais pour précisément dessiner une alternative crédible, sérieuse, ambitieuse et porteuse d'espoir pour nos concitoyens. Mais j'ai constaté malgré moi que certains ont préféré l'aventure égotique de délire outrancier voué à l'échec, ou encore vous rejoindre Monsieur GICQUEL, peut-être échaudés par l'expérience solitaire de l'opposition et espérant en vain, à mon sens, peser sur votre ligne politique de l'intérieur, ou enfin d'autres résignés qui parfois, après de longues batailles, sont tombés dans cette résignation. Pour cela, je ne peux pas leur en vouloir. Les conditions d'une union de bonne volonté fédérée autour d'un projet commun, large et solide que j'aurais eu l'honneur à porter, comme par exemple lors des dernières élections législatives, n'ont pas été réunies. Je préfère passer le témoin à d'autres, confiant aussi qu'il ne faut pas s'accrocher à ses mandats.

En conclusion et je ne serai pas plus long parce que je sais que je suis ce qui vous bloque pour rentrer dans vos pénates, je voulais simplement dire que j'emmènerai toujours Charenton et cette expérience dans mon cœur. Dans les exercices politiques que j'aurais à mener dans ma vie, au sein de mon exercice actuel en tant que Président des jeunes socialistes européens, il n'est pas un moment où cette ville n'occupe pas mes pensées, mes ambitions et mes décisions. J'espère donc pouvoir retrouver des combats communs avec le destin de la ville de Charenton dans d'éventuelles autres fonctions qui aujourd'hui, n'existent pas en tout cas dans mon cœur à jamais. Merci à tous. (Applaudissements)

M. GICQUEL. – Encore un petit mot de conclusion, sans discours préparé comme nous venons de l'entendre. Je me félicite en effet d'avoir pu, vis-à-vis de certaines oppositions de ce Conseil, nous pencher collectivement sur l'avenir de cette collectivité dans des débats de grande sérénité. Il n'est que de voir à cet instant le terme de cette séance. C'est toujours ce qui a prévalu dans

mon engagement municipal. Pour moi, le reste ne peut exister en vérité au regard de l'engagement moral actif que nous avons pris devant les Charentonnais à chaque scrutin électoral. Si cela n'est pas préservé, c'est un danger pour la démocratie. Je le dis avec force ce soir.

Je tiens particulièrement à remercier ceux d'entre nous qui s'effaceront, vous compris, dans la perspective du scrutin électoral à venir dans une quarantaine de jours. Vous aurez toutes et tous, chacun dans les fonctions et responsabilités qui vous incombent, contribué à faire évoluer la ville. Il faut que nous le mesurions collectivement. Chaque action, chaque décision, chaque engagement, chaque démarche au nom du Maire que vous avez accompli au sein du tissu associatif, au sein d'un concitoyen que vous avez écouté, dont vous avez transcrit la demande et la sollicitation, vous avez incontestablement fait œuvre utile durant ce mandat. C'est ce qui fait la force de cet engagement local qu'il nous faudra effectivement préserver à l'avenir car je pense qu'il est disputé en haut lieu comme étant le dernier rempart, le dernier socle auquel l'État souhaite finalement s'attaquer. Il le pratique assez couramment dans les décisions qu'il prend, notamment sur le volet financier, au point de risquer d'asphyxier les collectivités territoriales. C'est un vrai danger pour la démocratie. Il faut bien le mesurer. Si le bloc communal vient à vaciller, c'est je le crains la nation qui vacillera à son tour.

Merci pour cet engagement du quotidien que vous avez porté, sans compter le temps que vous y avez consacré. C'est incontestable et je le mesure ô combien dans l'éminente fonction que les Charentonnais m'ont confiée en 2020. Là encore, j'ai pu compter sur une administration très compétente, très mobilisée et très dévouée. Ainsi que sur des Conseillers municipaux de la majorité qui ont été particulièrement novateurs – j'ai une petite expérience qui me permet de le dire – dans les actions qui ont été portées au cours de ces 6 ans. Je pense en particulier au domaine de l'environnement, au domaine social, au domaine de la jeunesse sur lequel nous avons évolué tout particulièrement, dans le domaine du logement social par ailleurs et puis dans le domaine associatif au sens large. Il y a un nouveau secteur que nous avons initié, qui est celui de la santé. C'est tout à fait notable à cet égard. Merci à toutes et à tous. Merci vraiment pour tout ce que vous avez accompli, les uns et les autres, au nom des Charentonnaises et des Charentonnais. (Applaudissements)

La séance est levée et merci encore. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21 h 19.

Monsieur le Maire



Hervé GICQUEL

Le secrétaire de séance



Patrick SÉGALAT

